



CWaPE
Commission
Wallonne
pour l'Energie

Date du document : 11/07/2019

AVIS

CD-19g11-CWaPE-1851

PLANS D'INVESTISSEMENT 2020-2023 DES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

*rendu suite à l'examen réalisé en application de l'article 16 du décret du
19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz*

Table des matières

1.	RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL ET DE LA MÉTHODOLOGIE	4
1.1.	<i>Contexte</i>	4
1.2.	<i>Procédure d'établissement des plans</i>	4
1.3.	<i>Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE</i>	4
1.4.	<i>Recevabilité des dossiers</i>	6
1.5.	<i>Rappel des critères d'examen</i>	7
2.	APERÇU GÉNÉRAL DES PRESTATIONS	8
2.1.	<i>Vue générale sur les réalisations de l'année précédente</i>	8
2.2.	<i>Composition des réseaux fin 2018</i>	8
2.3.	<i>Prévisions pour les plans 2020-2023</i>	11
2.4.	<i>Évolution des investissements</i>	13
3.	OBSERVATIONS DE LA CWaPE	15
3.1.	<i>Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans</i>	15
3.2.	<i>La situation de Gaselwest</i>	15
3.3.	<i>Les renouvellements du réseau</i>	16
3.4.	<i>Respect des plans introduits antérieurement</i>	18
3.5.	<i>Le cas particulier des travaux sur compteurs</i>	21
3.6.	<i>Les compteurs intelligents</i>	21
3.7.	<i>La conversion L/H</i>	22
3.8.	<i>Les petites extensions et le raccordement standard</i>	23
3.9.	<i>La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux</i>	23
3.10.	<i>Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités</i>	24
3.11.	<i>Les projets innovants et structurants</i>	25
4.	AVIS DE LA CWaPE.....	27
4.1.	<i>ORES</i>	27
4.2.	<i>RESA</i>	28
	Annexe I – Note d'examen des plans d'investissement	29
	Annexe II – plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE.....	30

Index graphiques

GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL	9
GRAPHIQUE 2 MATÉRIAUX CONSTITUANT LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2018	9
GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DU RÉSEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATÉRIAUX.....	10
GRAPHIQUE 4 ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNÉES).....	10
GRAPHIQUE 5 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS	11
GRAPHIQUE 6 POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)	11
GRAPHIQUE 7 RÉALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES).....	12
GRAPHIQUE 8 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE	13
GRAPHIQUE 9 INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE POUR LA PÉRIODE 2020-2023 – DÉTAIL DES PROJETS SPÉCIFIQUES.....	14
GRAPHIQUE 10 KM DE CONDUITES PLANIFIÉES ET RÉALISÉES POUR 2018 – DÉTAIL ADAPTATION/EXTENSION	19
GRAPHIQUE 11 ÉVOLUTION DES KM DE CONDUITES ET BRANCHEMENTS PLANIFIÉES ET RÉALISÉES PAR GRD	19
GRAPHIQUE 12 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS À BUDGET ACTIFS/INACTIFS PAR FIRMWARE	21

Index tableaux

TABLEAU 1 DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE	5
TABLEAU 2 STATISTIQUE GÉNÉRALE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE	8
TABLEAU 3 RÉPARTITION DES MATÉRIAUX CRITIQUES DU RÉSEAU AU 31.12.2018.....	16
TABLEAU 4 OBJECTIFS DE REMPLACEMENT DES CONDUITES EN MATÉRIAUX LES PLUS CRITIQUES (PLAN 2018-2022)	17
TABLEAU 5 TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU ET DURÉE NÉCESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASÉS SUR LES RENOUVELLEMENTS PRÉVUS DE 2019 À 2023)	18
TABLEAU 6 COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMÉE	22
TABLEAU 7 POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPÉRIEURES AUX CAPACITÉS CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS	23
TABLEAU 8 RACCORDEMENTS CNG AU 31.12.2018.....	26

1. RAPPEL DU CADRE GÉNÉRAL ET DE LA MÉTHODOLOGIE

1.1. Contexte

L'établissement des plans constitue un exercice annuel auquel procèdent les GRD, depuis 2004, conformément au prescrit de l'article 16 du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz. L'objectif poursuivi par le législateur est de s'assurer que les GRD remplissent leurs obligations en matière d'adaptation et d'extension des réseaux de gaz.

Depuis les modifications du décret intervenues le 17 juillet 2008 et le 21 mai 2015, les GRD présentent un « plan d'investissement » unique, englobant les volets « adaptations » et « extensions » et couvrant une période correspondant à la période tarifaire. Les plans introduits par les GRD portent donc sur les années 2020 à 2023.

Le 20 décembre 2018, le Gouvernement wallon a transféré le mandat octroyé à Gaselwest en tant que gestionnaire de réseau de distribution pour le territoire des communes de Celles, Comines-Warneton, Ellezelles et Mont-de-l'Enclus à l'intercommunale ORES Assets en date du 1^{er} janvier 2019. Dès lors et à la demande de la CWaPE, Gaselwest s'est limité à introduire un bilan des réalisations 2018 ainsi que des statistiques liées à la situation du réseau au 31 décembre 2018. ORES Mouscron a, pour sa part, tenu compte de l'intégration des quatre communes dans son plan 2020-2023.

1.2. Procédure d'établissement des plans

La CWaPE a communiqué aux GRD des lignes directrices actualisées, pour l'établissement des plans (documents disponibles sur le site internet de la CWaPE). Pour rappel, la procédure suit les étapes ci-après :

- a) Le projet de plan d'investissement est remis en un seul exemplaire à la CWaPE au plus tard le 31 mars.
- b) La CWaPE examine le plan en concertation avec le GRD et formule ses commentaires avant le 15 mai. Le GRD apporte les amendements nécessaires en vue d'établir son plan définitif avant le 15 juin de la même année. Ce plan définitif est alors remis à la CWaPE en ce compris des schémas relatifs au réseau.
- c) La CWaPE examine la version définitive du plan et, en l'absence de constat d'insuffisance, communique ses conclusions au GRD avant le 31 juillet. Elle transmet pour information un exemplaire du plan au ministre ainsi que la copie de sa décision. Les plans sont mis en application le 1^{er} janvier suivant.
- d) Avant le 31 mars de l'année suivante, le GRD communique à la CWaPE le budget définitif se rapportant au plan approuvé précédemment et justifie les révisions et reports éventuels qui sont déjà prévisibles à cette date.

1.3. Déroulement de la concertation entre les GRD et la CWaPE

Depuis la fusion, fin 2013, de l'IDEG, IGH, Interlux, Sedilec et Simogel en une seule entité ORES Assets et le transfert des communes de Gaselwest au 1^{er} janvier 2019 vers cette même entité ORES Assets, il n'y a plus que deux GRD gaz en Région wallonne : ORES et RESA. Dans les faits cependant, la méthodologie d'établissement des plans n'a pas fondamentalement changé. Comme les années antérieures lorsque ORES était chargé de l'exploitation des cinq réseaux, ORES est resté l'interlocuteur unique et a introduit un dossier en plusieurs volets, correspondant aux anciens GRD : ORES Namur, ORES Hainaut, ORES Luxembourg, ORES Brabant wallon et ORES Mouscron, qui intègre depuis 2019

les anciennes communes wallonnes de Gaselwest. Cette approche permet d'assurer une continuité dans l'évaluation des prestations des différentes entités, en particulier pour ce qui concerne les projets inscrits dans les plans précédents. Elle reste par ailleurs pertinente tant que les tarifs ne sont pas unifiés.

Suite au décret du 21 mai 2015 modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz, de nouvelles lignes directrices relatives à l'établissement du plan d'investissement gaz et au rapport qualité ont été rédigées par la CWaPE en concertation avec les GRD début 2016.

Par la suite et conformément aux dispositions légales, ORES et RESA ont introduit auprès de la CWaPE leur projet de plan pour le 31 mars. Plusieurs réunions de travail ont alors été tenues. Au cours de celles-ci, la CWaPE a rencontré respectivement les régions d'exploitation d'ORES (au nombre de cinq) et RESA, en vue de commenter les projets de plans.

Comme mentionné plus haut, Gaselwest a, pour sa part, introduit un bilan de réalisation 2018 ainsi que quelques statistiques arrêtées au 31 décembre 2018.

Le tableau ci-dessous synthétise ces échanges :

TABEAU 1 DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION ENTRE LES GRD ET LA CWAPE

GRD	Réception avant-projet	Communication des remarques CWaPE et échange d'information	Réception compléments
Gaselwest	20 mai	3 juin	2 juillet
ORES Brabant wallon	29 mars	6 mai	14 juin
ORES Hainaut		13 mai	
ORES Mouscron			
ORES Luxembourg		6 mai	
ORES Namur			
RESA	28 mars	9 mai	12 juin

1.4. Recevabilité des dossiers

La liste des points demandés est la suivante (le lecteur se référera aux lignes directrices¹ disponibles sur le site internet de la CWaPE) :

- 1 Descriptif de l'infrastructure existante
- 2 Bilan des réalisations de l'année précédente (2018)
 - 2.1 Volet adaptation
 - 2.2 Volet extension
 - 2.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 2.2.2 Grands projets d'extension
- 3 Actualisation des plans en cours (2019)
 - 3.1 Le budget d'investissement définitif pour l'année 2019
 - 3.2 Les révisions et reports déjà connus, avec motivation de ceux-ci
- 4 Plan d'investissement (années 2020 à 2023)
 - 4.1 Volet adaptation
 - 4.1.1 Adaptations en vue de répondre aux besoins en capacité
 - 4.1.1.1 Évolution de la capacité aux points d'injection sur le réseau
 - 4.1.1.2 Engorgements et chutes de pression observés
 - 4.1.2 Adaptations pour critères techniques
 - 4.1.2.1 Remplacements pour cause de vétusté ou raison technologique
 - 4.1.2.2 Travaux pour raison de sécurité
 - 4.1.2.3 Impositions extérieures
 - 4.1.2.4 Investissements Fluxys
 - 4.1.2.5 Amélioration de l'efficacité du réseau
 - 4.1.2.6 Travaux sur compteurs
 - 4.2 Volet extension
 - 4.2.1 Raccordements et petites extensions
 - 4.2.2 Grands projets d'extension
 - 4.2.2.1 Définition des zones prioritaires
 - 4.2.2.2 Projets de lotissement / zones d'activité économique (ZAE)
 - 4.2.2.3 Projets stratégiques
 - 4.2.3 Raccordements à des fins de mobilité
- 5 Synthèse générale
- 6 Mise à jour des plans réseaux

Sur cette base, un premier examen du contenu ainsi que les différents échanges qui ont suivi ont permis de déclarer les dossiers recevables. Pour ce qui concerne l'année 2020, seuls quelques points de détail pourraient encore faire l'objet de compléments dans le cadre du suivi habituel. Quant aux années suivantes, étant donné que les GRD n'ont pas toujours connaissance de projets qui pourraient aboutir à moyen terme, elles se constituent essentiellement d'enveloppes non nominatives qui devront probablement être réévaluées.

¹ [LIGNES DIRECTRICES CD-16b23-CWaPE-0003 relatives à 'l'établissement du plan d'investissement pour la gestion des réseaux de distribution de gaz et l'accès à ceux-ci'](#)

1.5. Rappel des critères d'examen

L'examen des plans porte prioritairement sur l'assainissement, le maintien et le renforcement de la qualité et de la capacité technique des réseaux (notamment en termes de sécurité, de fiabilité, de continuité d'alimentation) ainsi que sur le développement de ceux-ci.

L'établissement des plans est un processus dynamique dont se dégagent essentiellement trois étapes : comparaison entre le réalisé de l'année précédente et les prévisions antérieures, mise à jour de l'année en cours afin d'anticiper les éventuels écarts les plus significatifs et, enfin, prévisions pour les années suivantes.

Rappelons une nouvelle fois que la manière d'aborder la gestion d'un réseau de distribution diffère sensiblement de celle qui pourrait prévaloir pour les réseaux de transport. La faible prédictibilité de certains facteurs externes entraîne plus d'incertitudes, conduisant le gestionnaire à revoir en permanence ses hypothèses. C'est pour cette raison que la CWaPE suit généralement une approche différenciée pour les perspectives à court et à long termes. Les prévisions perdant rapidement en précision à mesure que l'on s'éloigne de la date de rédaction, l'attention est essentiellement focalisée sur l'année en cours et la première année du plan présenté, à l'exception des projets plus conséquents dont la portée est pluriannuelle. Cette méthode trouve particulièrement écho cette année encore, dans le cadre des changements législatifs intervenus en 2015 et qui modifient la durée théorique du plan.

Comme pour les années précédentes, la CWaPE s'est intéressée prioritairement ici aux aspects techniques du plan. Concernant les aspects budgétaires, ceux-ci sont davantage investigués dans le cadre des analyses tarifaires (revenus autorisés, tarifs, soldes et business plan éventuels). Une analyse de cohérence et de continuité des projets est toutefois menée, tant entre les différentes versions du plan qu'entre celles-ci et les propositions de revenus.

2. APERÇU GÉNÉRAL DES PRESTATIONS

La CWaPE a analysé les plans d'investissement 2020-2023 en intégrant dans son examen les résultats de l'année 2018 et la mise à jour du plan 2019-2023 en cours. Les pages ci-après retracent les grandes lignes de cette analyse. L'annexe I fournit plus d'éléments de synthèse, complétés par la publication d'indicateurs statistiques relatifs aux performances des GRD. L'annexe II (non publique) reprend quant à elle le contenu intégral des plans communiqués par les GRD après concertation avec la CWaPE ; ces plans, dans leur version définitive, ont intégré les remarques de la CWaPE.

2.1. Vue générale sur les réalisations de l'année précédente

Globalement, l'an dernier, le réseau s'est accru de 0,9 %, soit environ 128 km de canalisations. Cet accroissement résulte d'une augmentation de la longueur des conduites en polyéthylène (+153 km) et, dans une moindre mesure, en acier (+0,7 km). Les conduites constituées d'autres matériaux sont en diminution : fonte (- 19 km), fibro-ciment (-5 km) et PVC (-2 km).

Les GRD ont renouvelé 74 km de conduites et procédé au placement de 101 km de nouvelles conduites ; ce qui porte les poses totales de l'année 2018 à 175 km de conduites.

Les GRD ont placé environ 13 846 compteurs chez de nouveaux clients, dont 9 715 ont bénéficié de la gratuité totale ou partielle (raccordement standard). Sur cette même année, près de 18 300 compteurs ont été remplacés que ce soit pour des raisons de vétusté, de sécurité, d'imposition de la métrologie ou de placement de compteurs à budget.

En ce qui concerne les branchements, 6 208 d'entre eux ont été renouvelés et près de 9 197 nouveaux branchements ont été réalisés.

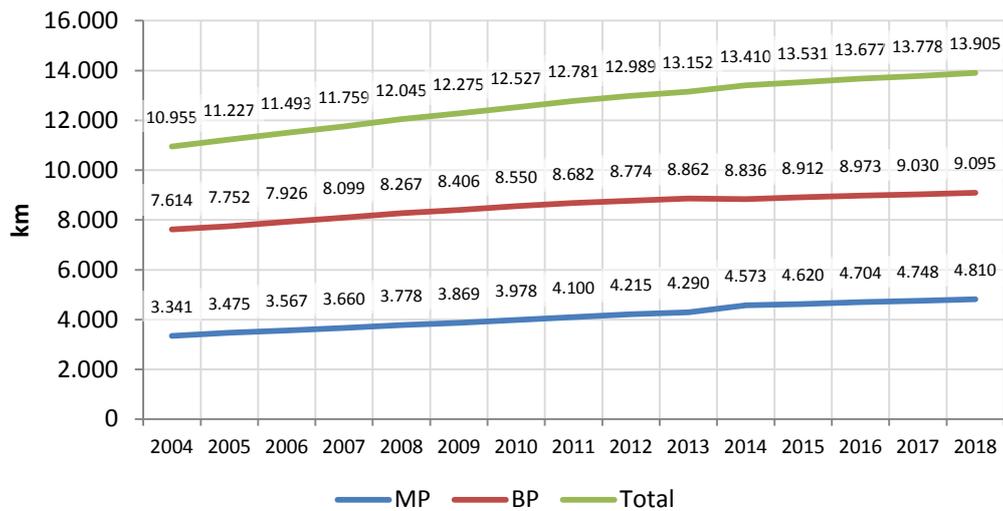
2.2. Composition des réseaux fin 2018

Le tableau et le graphique repris ci-dessous donnent quelques perspectives sur les réseaux de distribution de gaz naturel en Wallonie.

TABLEAU 2 STATISTIQUE GÉNÉRALE DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL EN WALLONIE

GRD	Nombre de compteurs en service (au 31.12.2018)	GWh distribués (Total 2018)	km de conduites (au 31.12.2018)
ORES (Total)	485 302	13 022	9 504
ORES Hainaut	312 853	7 248	5 948
ORES Brabant wallon	90 642	2 560	1 963
ORES Namur	42 695	1 166	817
ORES Mouscron	27 544	1 519	538
ORES Luxembourg	11 568	531	330
RESA	241 986	5 732	4 067
Gaselwest	7 822	748	242
Total Wallonie	735 110	19 503	13 905

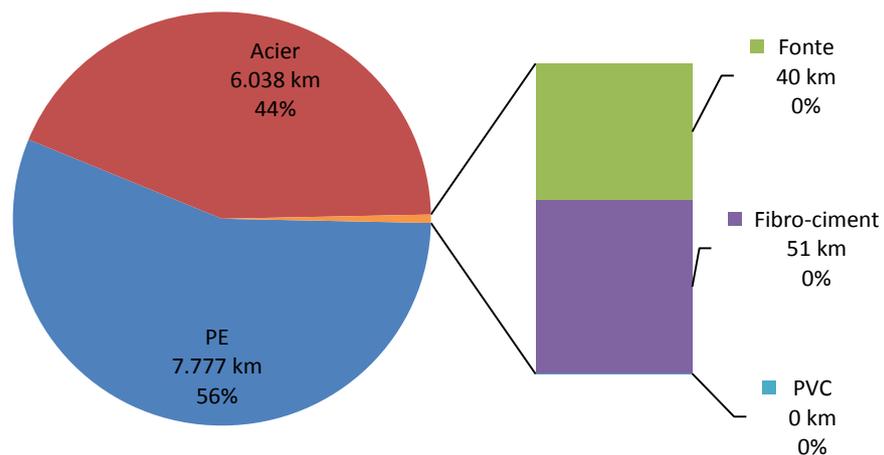
GRAPHIQUE 1 ÉVOLUTION DES LONGUEURS DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL



On notera un léger décrochage des courbes de longueur du réseau en 2014, dû à une importante correction d’inventaire réalisée par ORES sur base cartographique et plus sur base incrémentale. Il en a résulté un transfert entre catégories BP et MP, de même qu’un réalignement des quantités pour mieux correspondre à la réalité du terrain. La CWaPE est d’avis qu’il faut reprendre les meilleures statistiques possibles, sans pour autant rectifier l’historique. La valeur économique du réseau n’a, quant à elle, pas été impactée par cette correction.

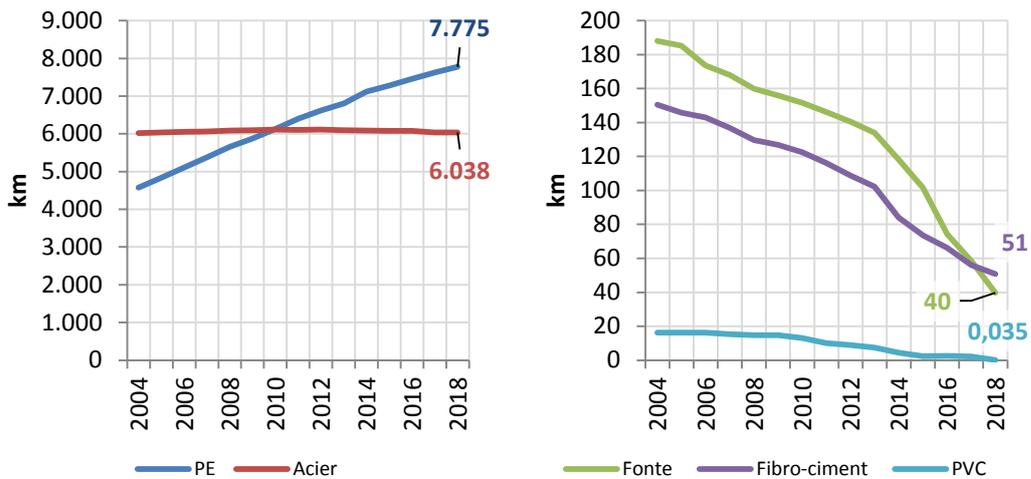
Le réseau wallon de distribution de gaz naturel est essentiellement composé de conduites en acier (44 %) et en polyéthylène (56 %) comme le montre le graphique ci-dessous.

GRAPHIQUE 2 MATÉRIAUX CONSTITUANT LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION WALLONS DE GAZ NATUREL AU 31.12.2018



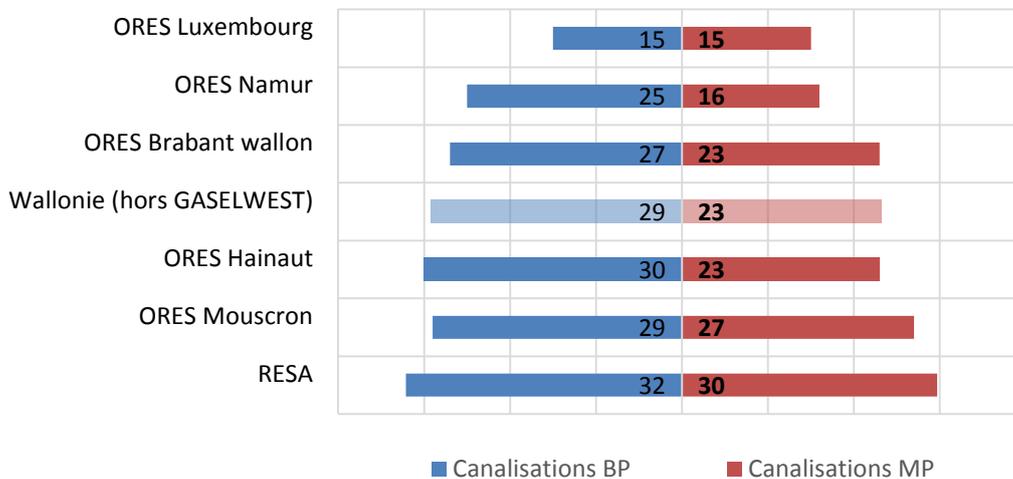
Depuis 2010, le nombre de kilomètres de conduites en polyéthylène dépasse le nombre de kilomètres de conduites en acier. Les autres matériaux (fonte, fibro-ciment, PVC) sont progressivement éradiqués. Notons que, fin 2017, Gaselwest a finalement éradiqué toutes ses conduites en fibro-ciment. Ce type de matériaux n’est plus présent que sur ORES Brabant wallon et ORES Namur. Concernant le PVC, il restait, fin 2018, à peine 35 m sur ORES Mouscron.

GRAPHIQUE 3 ÉVOLUTION DU RÉSEAU WALLON DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL PAR MATÉRIAUX



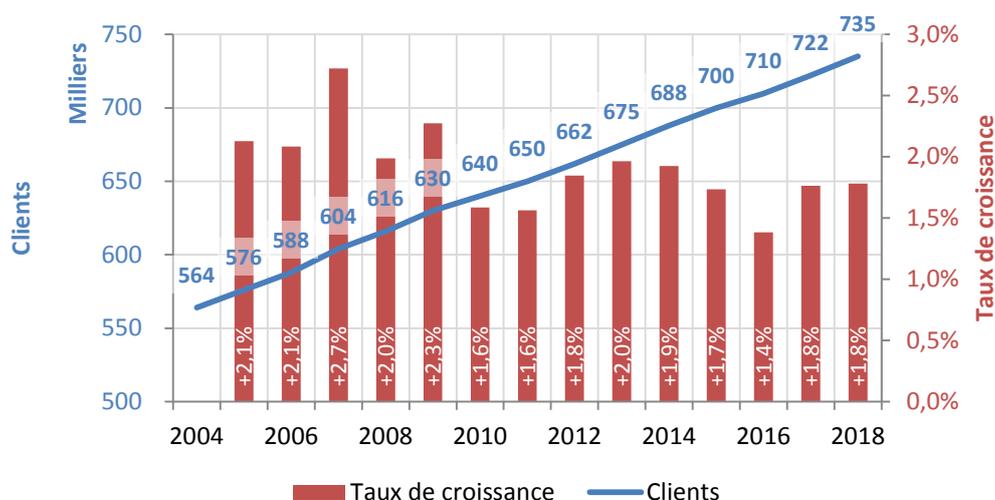
L'âge moyen des canalisations du réseau de distribution wallon est de 27 ans (basse et moyenne pressions confondues). Le détail par GRD et par niveau de pression est repris dans le graphique ci-dessous. Signalons que l'âge n'est pas nécessairement le meilleur indicateur de qualité du réseau ; une canalisation plus ancienne pouvant être en meilleur état qu'une canalisation plus récente. Par ailleurs, lorsque l'âge d'une conduite n'est pas connu, le GRD l'estime sur base de l'élément de réseau le plus ancien (ex. compteur). Il s'agit donc là d'une estimation pessimiste ; la canalisation ayant pu faire entre-temps l'objet d'un renouvellement sur une partie de sa longueur.

GRAPHIQUE 4 ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS (EN ANNÉES)



Le nombre de clients continue de croître; il est de l'ordre de 735 000 clients actifs en 2018.

GRAPHIQUE 5 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CLIENTS ACTIFS



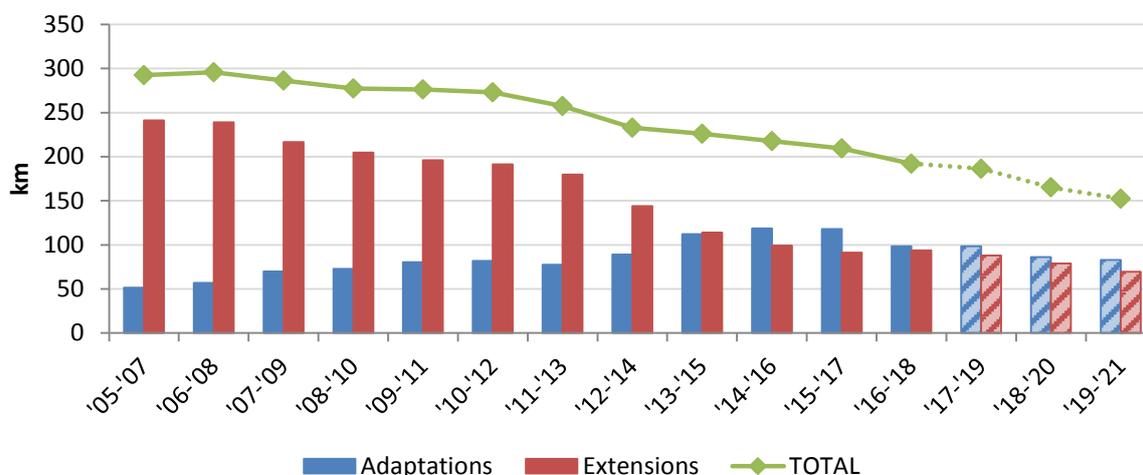
2.3. Prévisions pour les plans 2020-2023

Globalement, sur base des prévisions formulées par les GRD, la CWaPE observe que, durant l'année 2020, près de 141 km de conduites devraient être posées par les GRD : 61 km consistent en des renouvellements, 80 km en de nouvelles poses sous forme d'extensions authentiques ou de bouclages pour améliorer la sécurité du réseau, soit un taux de croissance du réseau de l'ordre de 0,6 %.

Depuis quelques années, le volume des remplacements dépasse celui des extensions. Ceci s'explique, d'une part, par des programmes ambitieux de remplacement de canalisations anciennes et, d'autre part, par la fin des gros programmes d'extension des réseaux.

Les volumes en adaptation qui étaient en croissance jusqu'en 2015 semblent aujourd'hui se stabiliser voire décroître. Ceux en extension sont par contre toujours en baisse.

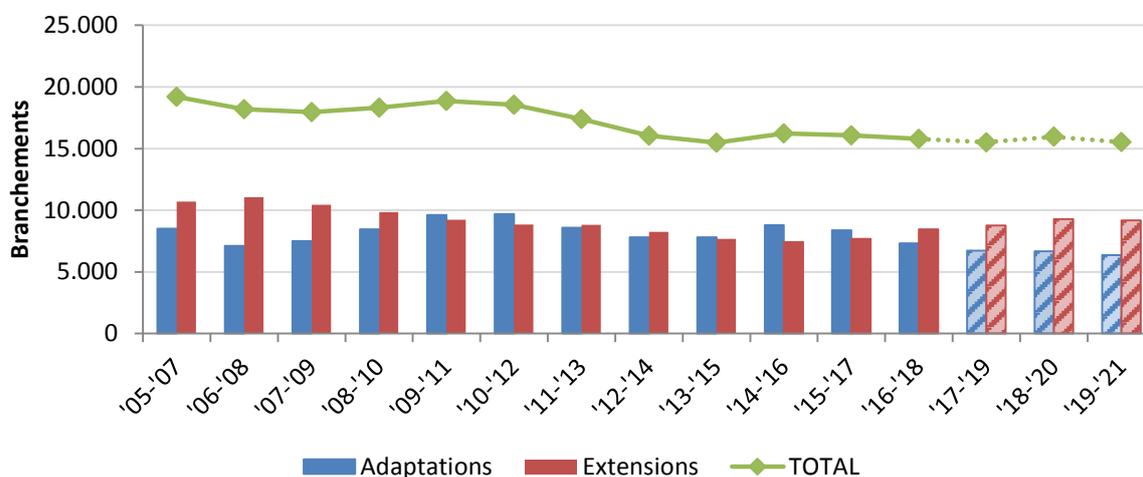
GRAPHIQUE 6 POSES DE CONDUITES EN WALLONIE (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)



Suivant les prévisions pour 2020, environ 10 200 nouveaux branchements pourraient être réalisés, et environ 6 700 autres seront renouvelés. Ces chiffres tiennent compte de l'action de promotion du gaz naturel menée par ORES et RESA. Ces actions font l'objet de budgets spécifiques selon la nouvelle

méthodologie tarifaire. Finalement, rappelons que ces prévisions sont bien entendu assez approximatives car elles restent très liées aux facteurs externes comme les demandes de raccordement ou l'état des branchements mis en évidence lors de prestations diverses sur le réseau.

GRAPHIQUE 7 RÉALISATION DES BRANCHEMENTS (MOYENNE GLISSANTE 3 ANNÉES)



Enfin, les équipements techniques (cabines, postes, protection cathodique, etc.) font aussi l'objet d'investissements, avec une part importante d'adaptations. Ainsi, en 2020 :

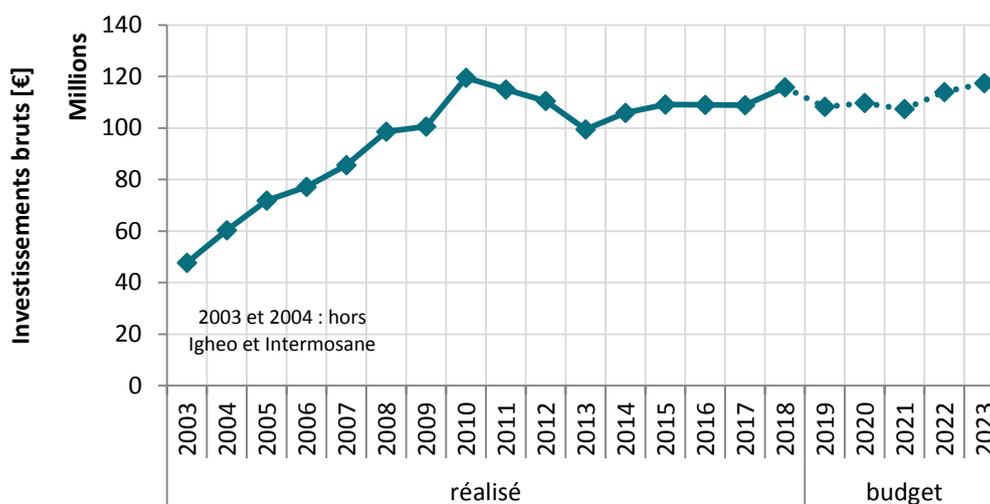
- seront renouvelés :
 - . 2 cabines réseau (GRD/GRD) ;
 - . 33 cabines de quartier ;
- seront posées :
 - . 1 cabine réseau (GRD/GRD) ;
 - . 5 nouvelles cabines de quartier.

Dans les renouvellements des cabines de distribution/quartier, il s'agit généralement de rénovations en vue d'intégrer, entre autres, des équipements d'enregistrement et de télémesure.

2.4. Évolution des investissements

Le graphique ci-dessous donne une estimation de l'évolution du niveau des investissements² opérés et/ou prévus dans les réseaux de distribution en Wallonie. Ceux-ci devraient se situer en 2020 aux alentours de 109,5 millions d'euros (montants bruts). Le graphique ci-dessous reprend l'évolution de l'estimation de ces investissements bruts.

GRAPHIQUE 8 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE



Le niveau d'investissement reste stable depuis plusieurs années. Deux années se sont démarquées dans l'histoire récente : 2010 et 2013. En 2010, le niveau d'investissement a connu un sommet, notamment lié au cumul de gros chantiers chez certains GRD (Sedilec, Gaselwest, IDEG) avec, la dernière année, des investissements importants pour l'ALG, qui ont ensuite décliné d'un tiers après l'absorption par RESA. En 2013, la baisse s'explique par l'impossibilité qu'ont rencontrée les GRD de boucler leurs programmes de travaux, du fait des retards subis par un hiver 2012-2013 exceptionnellement long.

Pour 2018, on observe toutefois un pic d'investissements (+7 M€). Exception faite d'ORES Brabant wallon, tous les GRD ont en effet investi davantage en 2018 qu'en 2017. Ce fut particulièrement le cas pour RESA (+5 M€³) et, dans une moindre mesure, pour ORES Hainaut (+0,8 M€) et ORES Luxembourg (+0,7 M€).

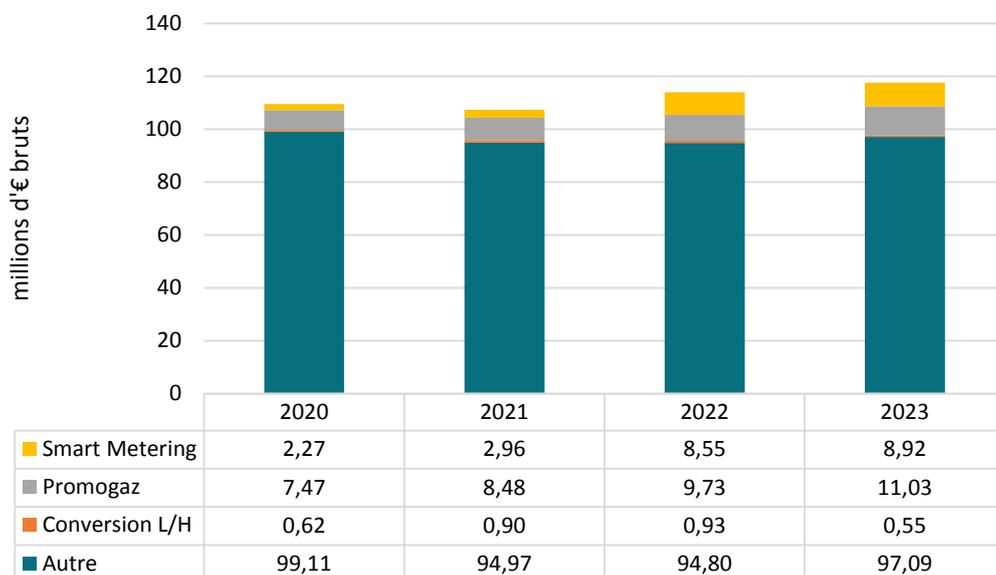
De 2019 à 2023, les investissements devraient augmenter continuellement au fur et à mesure de la montée en puissance des projets liés à la conversion L/H, à l'action de promotion du gaz naturel et au déploiement des compteurs intelligents. Ce dernier projet est entre autres responsable de la hausse des prévisions d'investissements en 2022 et 2023 comme le montre le graphique ci-dessous où les investissements relatifs aux trois projets spécifiques sont mis en évidence.

² Les investissements pris en compte sont les assets réseaux. Les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l'infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

³ L'augmentation du budget brut de RESA de 2017 à 2018 est principalement due à :

- un nombre de canalisation posé plus important lié à des conditions climatiques clémentes ;
- des reports plus importants que les années précédentes (coûts imputés sur 2018 relatifs à des travaux initiés ou réalisés en 2017) ;
- des prix unitaires en hausse ;
- l'émission de notes de crédit, pour près plus d'un demi-million d'euros, suite à des contestations des communes pour des déplacements antérieurs.

GRAPHIQUE 9 INVESTISSEMENTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE POUR LA PÉRIODE 2020-2023 – DÉTAIL DES PROJETS SPÉCIFIQUES



Il convient toutefois de préciser que les montants liés :

- au smart metering, dans le graphique ci-dessus, reprennent les investissements pour le remplacement anticipé des compteurs à budgets actuels par des compteurs intelligents mais ne tiennent pas compte du placement dès 2022 de compteurs intelligents pour les URD en défaut de paiement (ces montants sont repris dans la ligne « solde »). Les GRD ont maintenu les budgets smart metering introduits dans le plan précédent mais précisent qu'il s'agit d'anciennes estimations. En effet, l'adoption, le 18 juillet 2018, du décret lié au déploiement des compteurs intelligents a mis à mal le choix technologique et la stratégie de déploiement envisagés jusqu'ici par ORES. ORES et RESA envisagent aujourd'hui des synergies pour le futur et reviendront présenter courant septembre 2019 à la CWaPE leur choix technologique et leur plan de déploiement.
- à Promogaz ne tiennent compte que des raccordements supplémentaires attendus par rapport à une tendance historique de nouveaux raccordements ;
- à la conversion L/H ne tiennent pas compte de l'anticipation de travaux de rénovation des branchements pour cause de vétusté induits par un nombre de visites plus important chez les URD.

3. OBSERVATIONS DE LA CWaPE

Indépendamment des observations adressées directement aux GRD sur des points précis de leur plan, et qui ont été prises en compte pour l'élaboration de la version définitive, un certain nombre de constats de portée générale méritent d'être soulignés ici. On se référera aux annexes pour des éléments plus détaillés.

3.1. Rappel des contraintes externes qui pèsent sur la bonne exécution des plans

Les GRD établissent leur plan en ne maîtrisant pas toutes les variables. Celles-ci sont d'ordre opérationnel et budgétaire.

D'un point de vue opérationnel, les GRD font face à l'imprévisibilité de nombreux facteurs externes : commandes, autorisations, planning des travaux communaux et synergies de chantiers (cf. décret « impétrants »), etc. Cette imprévisibilité a également des répercussions au niveau budgétaire, dès lors que certains chantiers non programmés consomment le budget alloué à d'autres projets qui doivent être reportés sinon annulés.

La CWaPE estime nécessaire de nuancer le caractère « liant » des composantes du plan. Cette contrainte doit essentiellement viser le volume total de prestations. Pour ce qui concerne les grandes familles de travaux, des objectifs génériques sont à définir, sans qu'il soit toujours possible d'identifier avec précision la localisation des travaux permettant de les rencontrer.

3.2. La situation de Gaselwest

Compte tenu de la régionalisation de la compétence tarifaire intervenue en 2014, il devenait de moins en moins rationnel pour Gaselwest de conserver dans son giron les quatre communes wallonnes. L'assemblée générale de Gaselwest du 25 juin 2018 avait d'ailleurs acté la sortie de ces quatre communes wallonnes au 1^{er} avril 2019 malgré le fait que la désignation de Gaselwest était effective jusqu'en 2023. Après de longues négociations, entre les parties (communes, Gaselwest, ORES et la Région wallonne), le Gouvernement wallon a, par son arrêté du 20 décembre 2018, transféré le mandant octroyé à Gaselwest en tant que gestionnaire de réseau de distribution pour le territoire des communes de Celles, Comines-Warнетon, Ellezelles et Mont-de-l'Enclus à ORES Assets en date du 1^{er} janvier 2019.

Étant donné que le décret relatif à la méthodologie tarifaire applicable aux gestionnaires de réseaux de distribution de gaz et d'électricité du 19 janvier 2017 stipule à l'article 4, §2, 7^o que « *les différents tarifs sont uniformes sur le territoire du gestionnaire de réseau de distribution ou dans les zones correspondant aux territoires desservis par les gestionnaires du réseau de distribution au 31 décembre 2012* », les tarifs d'ORES Mouscron s'appliquent pour les 4 communes anciennement desservies par Gaselwest. Pour cette même raison, la partie de la commune de Frasnes-les-Anvaing anciennement desservie par Gaselwest se voit également appliquer les tarifs d'ORES Mouscron.

En conséquence, il a été demandé à Gaselwest d'introduire un plan minimaliste reprenant uniquement les réalisations 2018 ainsi que certaines statistiques relatives à la situation du réseau à fin 2018. Les investissements futurs dans le réseau gaz de ces communes seront quant à eux inclus dans le plan d'investissement d'ORES Mouscron.

3.3. Les renouvellements du réseau

Comme toute infrastructure dans n'importe quel domaine technique, les réseaux de gaz ne sont pas immuables : il est logique qu'ils fassent l'objet de renouvellements en continu et par tronçon.

Par ailleurs, une attention particulière est donnée au remplacement des matériaux les plus critiques (PVC, fonte, fibro-ciment mais également acier mince et PE première génération). Leur remplacement est accéléré par une politique volontariste des GRD en plus des remplacements d'opportunité (travaux de voirie ou d'un autre impétrant). Notons que, fin 2017, Gaselwest avait réussi à éradiquer ses conduites en fibro-ciment et que, fin 2018, il reste à peine 35 m de conduite en PVC.

Toutefois, les derniers kilomètres sont souvent les plus difficiles à atteindre : soit sous une voirie importante qui n'a pas encore été rénovée, soit résultant d'une multitude de petits tronçons éparpillés sur le territoire du GRD. Il arrive aussi parfois que les bases de données des GRD ne soient pas à jour et que certains tronçons soient encore identifiés comme étant constitués de matériaux critiques alors qu'ils ont déjà fait l'objet d'un remplacement.

TABLEAU 3 RÉPARTITION DES MATÉRIAUX CRITIQUES DU RÉSEAU AU 31.12.2018

km de conduite	Fibro-ciment	Fonte	PVC
ORES (Total)	50,83	36,98	0,04
ORES Brabant wallon	44,34	0,53	-
ORES Hainaut	-	28,79	-
ORES Mouscron	-	1,22	0,04
ORES Namur	6,48	6,44	-
RESA	-	2,84	-
Gaselwest	-	-	-
Total général	50,83	39,81	0,04

Dans les plans 2018-2022, les GRD s'étaient fixé des objectifs d'assainissement. Bien que ceux-ci soient à envisager comme des objectifs globaux sur les cinq années du plan, ils avaient été déclinés par année. Nous pouvons aujourd'hui faire une première évaluation pour l'année 2018.

TABLEAU 4 OBJECTIFS DE REMPLACEMENT DES CONDUITES EN MATÉRIAUX LES PLUS CRITIQUES (PLAN 2018-2022)

GRD	Objectif(s)
ORES Brabant wallon	<p>Remplacement systématique des conduites (fibro-ciment et fonte) là où des travaux sont réalisés.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 km/an de conduites fibro-ciment ; - 100 m/an de conduites en fonte. <p><i>Remplacements réalisés en 2018 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 120 m de conduites fibro-ciment ; - 422 m de conduites en fonte. <p><i>L'objectif est donc atteint.</i></p>
ORES Hainaut	<p>Sur la période 2018-2022 : le remplacement de 53 km de conduites en fonte et 5 km de conduites en acier mince.</p> <p>Programmation 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 km de conduite en fonte ; - 700 m de conduite en acier mince. <p><i>Remplacements réalisés en 2018 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 17,1 km de conduite en fonte ; - les éléments en notre possession ne nous permettent pas de réaliser la même analyse pour les canalisations en acier-mince. <p><i>L'objectif est donc atteint pour les conduites en fonte.</i></p>
ORES Mouscron	Aucun objectif fixé, les quantités résiduelles étant très limitées.
ORES Namur	<p>Remplacement des conduites (fibro-ciment et fonte) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1,3 km/an de conduites fibro-ciment ; - 1,8 km/an de conduites en fonte. <p><i>Remplacements réalisés en 2018 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 200 m de conduites fibro-ciment ; - 300 m de conduites en fonte. <p><i>L'objectif n'a pas été atteint.</i></p>
RESA	<p>Porter la capacité de renouvellement de 14 km/an en 2018 à 25 km/an en 2024.</p> <p><i>Situation en juin 2019 : capacité de renouvellement inchangée, son augmentation est postposée à 2021-2022. La réorganisation du groupe n'a pas permis à ce jour d'engager du nouveau personnel.</i></p>
Gaselwest	<i>L'objectif fixé pour 2018, à savoir le remplacement des derniers mètres de fibro-ciment, a été atteint fin 2017. Il n'y a donc plus de matériaux critiques pour ce GRD.</i>

Par contre, aucune perspective n'existe à ce jour pour les matériaux posés actuellement. Comme déjà mentionné, il conviendra de s'interroger dans le futur sur la durée de vie raisonnable des matériaux considérés comme plus pérennes. Les GRD mettent progressivement en place des outils de priorisation, basés sur les risques potentiels de défaillance. Toutefois, aucun accroissement budgétaire n'est en vue pour le moment exception faite de RESA qui indique vouloir porter sa capacité de renouvellement de 14 km/an actuellement à 25 km/an en 2024.

Le taux moyen de renouvellement du réseau varie de 0,1 à 0,7 % en fonction des régions, ce qui correspond à une durée de vie théorique moyenne de 189 ans. Ceci doit évidemment être nuancé car

une grande partie du réseau est jeune. En 2018, l'âge moyen du réseau wallon était de 27 ans (23 ans pour le réseau MP et 29 ans pour le réseau BP). Pour ORES Luxembourg, le plus jeune des réseaux, on est actuellement plus dans une logique de développement et d'extension du réseau que dans son renouvellement, ce qui explique le temps estimé extrêmement élevé pour un renouvellement complet du réseau.

TABEAU 5 TAUX DE RENOUVELLEMENT DU RÉSEAU ET DURÉE NÉCESSAIRE AU RENOUVELLEMENT COMPLET (BASÉS SUR LES RENOUVELLEMENTS PRÉVUS DE 2019 À 2023)

GRD	Renouvellements prévus (moyenne annuelle 2020-2023) [m]	Longueur du réseau au 31.12.18 [km]	Taux de renouvellement du réseau prévu	Durée renouvellement complet sur base du taux 2020-2023 [années]
Gaselwest	n.o.	242	n.o.	n.o.
ORES Brabant wallon	14.103	1.963	0,72 %	139
ORES Hainaut	17.410	5.948	0,29 %	342
ORES Luxembourg	152	330	0,05 %	2.170
ORES Mouscron	1.612	538	0,21 % (*)	484 (*)
ORES Namur	7.051	817	0,86 %	116
RESA	15.200	4.067	0,37 %	268
Wallonie (hors Gaselwest)	55.528	13.663	0,41 %	246

(*) en tenant compte de la longueur réseau des anciennes communes de Gaselwest.

3.4. Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources, ...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du SPW-DGO1, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergies avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

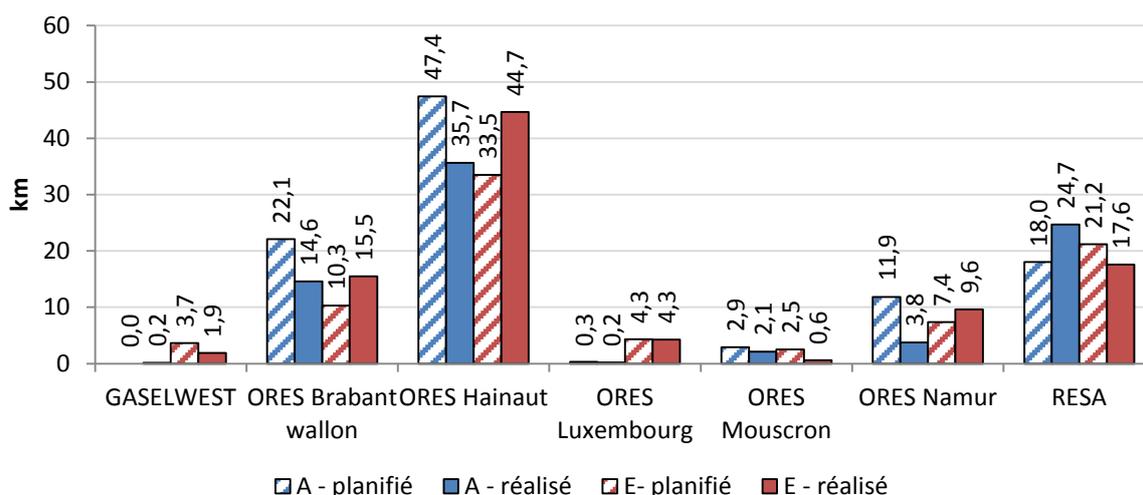
Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE de :

- la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports) ;
- l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p. ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédiction et réalisation peuvent apparaître. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers des GRD transmis par ailleurs.

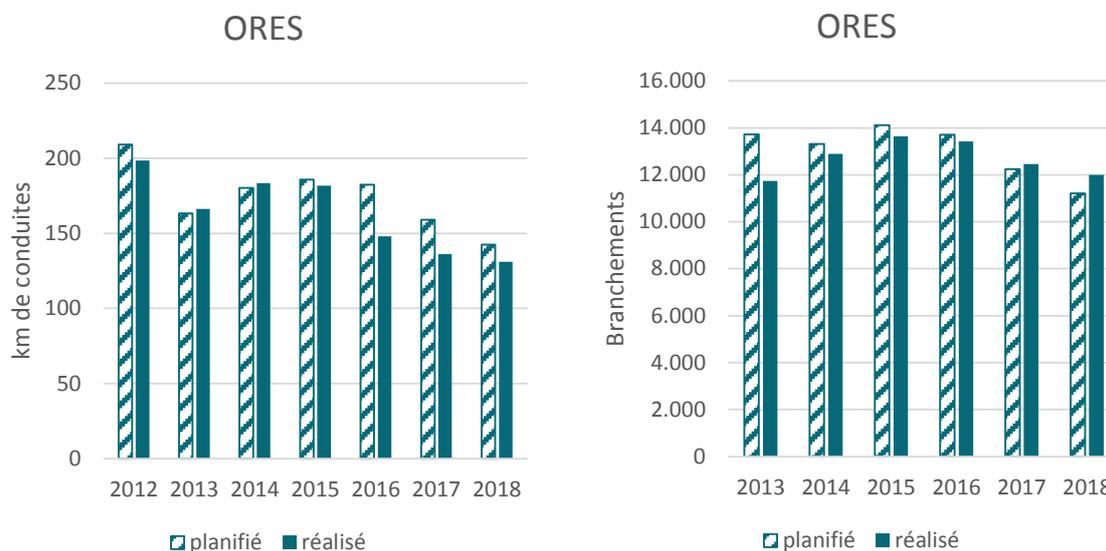
GRAPHIQUE 10 KM DE CONDUITES PLANIFIÉES ET RÉALISÉES POUR 2018 – DÉTAIL ADAPTATION/EXTENSION

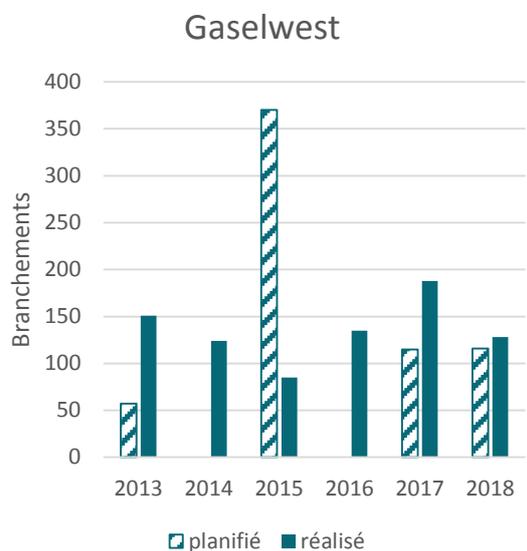
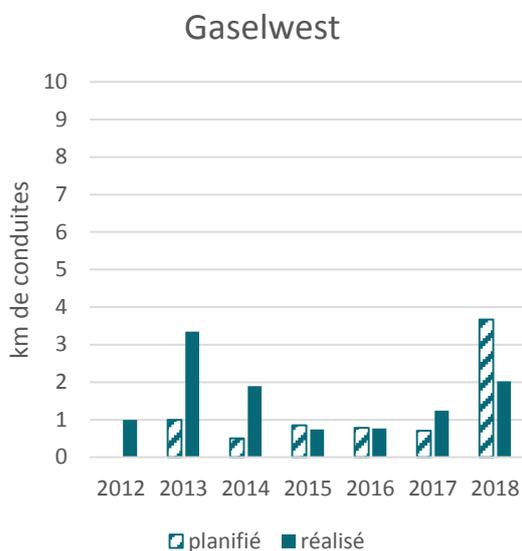
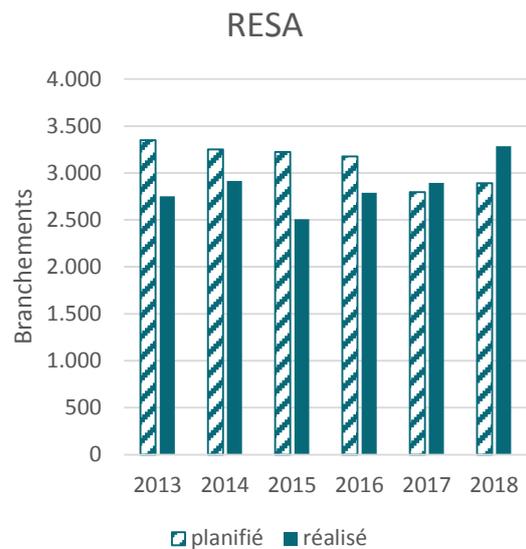
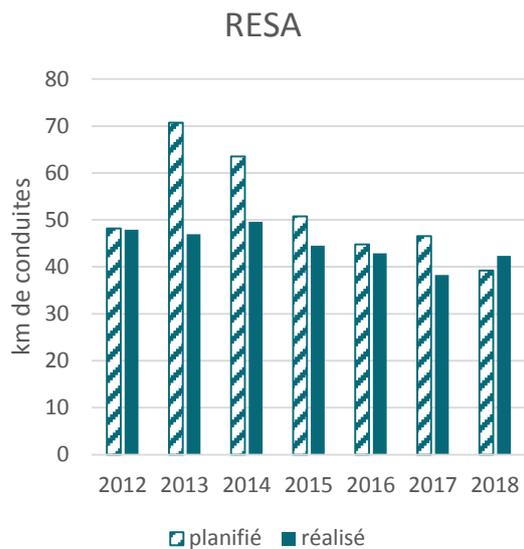


Seules les conduites mises sous gaz sont répertoriées, ce qui correspond à peu près aux poses. Néanmoins, pour des gros chantiers, lorsque la mise sous gaz est différée sur une autre année, ces statistiques sont sous-évaluées. Par ailleurs, le glissement fréquent de projets d'une année sur l'autre rend très difficile une appréciation comparative de la réalisation effective des prestations.

Depuis plusieurs années, la CWaPE interpelle les GRD sur les écarts constatés entre les quantités prévues et celles effectivement réalisées. Les graphiques repris ci-dessus, présentés par GRD, illustrent ceci pour les poses de conduites ainsi que sur les branchements au cours des dernières années.

GRAPHIQUE 11 ÉVOLUTION DES KM DE CONDUITES ET BRANCHEMENTS PLANIFIÉS ET RÉALISÉS PAR GRD





Les GRD justifient ces écarts par le fait que les quantités réalisées en termes de pose sont influencées par :

- les calculs de rentabilité pour les petites extensions ;
- les impositions communales et régionales (décret impétrant) ;
- les synergies avec d'autres impétrants ;
- l'inflation des prix des matériaux (en particulier de l'acier) ;
- les nouveaux marchés publics avec les entrepreneurs/sous-traitants ;
- ...

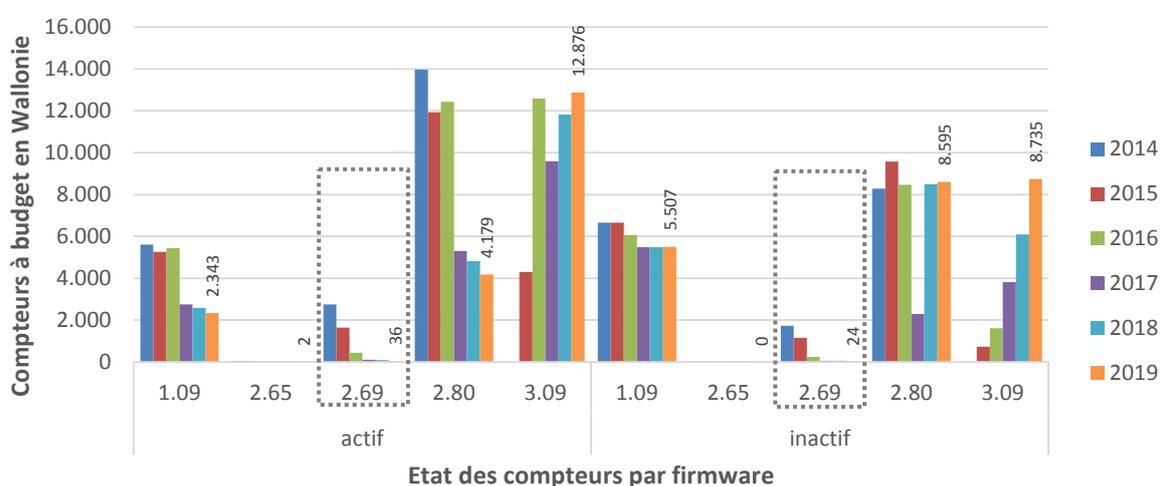
Pour Gaselwest, compte tenu de la faible emprise de son réseau en Wallonie, les variations d'une année à l'autre sont beaucoup plus marquées et peuvent s'expliquer par la réalisation ou non d'un projet plus important.

3.5. Le cas particulier des travaux sur compteurs

La situation s'est nettement améliorée depuis le changement de législation en matière de métrologie intervenu en 2012. Les obligations récurrentes ont été considérablement assouplies : plus de remplacement systématique des compteurs trentenaires, allègement des conclusions des derniers sondages du fait de l'élargissement de la plage de tolérance. En revanche, il y a lieu de tenir compte de la plus grande incertitude quant aux résultats des futurs sondages : de grandes quantités de compteurs pourraient subitement être déclarés inaptés. C'est pourquoi les GRD prévoient toujours des enveloppes non nominatives pour couvrir ce risque.

Côté compteurs à budget « à risque », la situation est maîtrisée. Seule la famille 2.69 fait l'objet d'un remplacement plus systématique. Il restait, début 2019, 36 compteurs actifs et 24 inactifs de cette famille.

GRAPHIQUE 12 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE COMPTEURS À BUDGET ACTIFS/INACTIFS PAR FIRMWARE



3.6. Les compteurs intelligents

Tout comme pour l'électricité, les GRD prévoient de déployer à l'avenir des compteurs dits intelligents en gaz. Ce projet de déploiement est toutefois plus modeste que pour l'électricité où les enjeux sont bien plus importants (intégration des productions décentralisées, dimensionnement au plus juste du réseau, multiplication des nouveaux usages pour l'électricité, ...). Sauf éventuelle disposition légale qui en déciderait autrement, il n'est dès lors pas prévu de remplacer l'ensemble des compteurs gaz par des compteurs intelligents. Seuls les compteurs à budget seront remplacés par ces compteurs intelligents.

En effet, les principaux équipementiers ont annoncé la fin de production en 2019 des compteurs à budgets sous leur forme actuelle. À cette fin annoncée de la production, il faut aussi ajouter le fait que la plateforme supportant le prépaiement cessera quant à elle d'être maintenue au-delà de 2023. Pour garantir le bon accomplissement des tâches qui leur sont assignées par l'OSP, les GRD ont donc opté pour le placement de compteurs intelligents qui assumeront les fonctionnalités des compteurs à budgets actuels.

L'adoption le 18 juillet 2018 du décret lié au déploiement des compteurs intelligents en électricité a enfin donné un cadre légal et des objectifs de déploiement aux GRD. Toutefois, ce dernier a mis à mal le choix technologique et la stratégie de déploiement envisagée jusqu'ici par ORES. ORES et RESA travaillent aujourd'hui ensemble sur cette thématique et envisagent un trajet commun autour de la technologie IDIS. Ce trajet commun pour l'électricité impactera le déploiement en gaz. Les réflexions sont en cours et les résultats seront présentés à la CWaPE courant de l'automne 2019. Dès lors, les chiffres repris dans le plan 2020-2023 ont été introduits à titre conservatoire et sont le reflet des projections antérieures.

3.7. La conversion L/H

Le chantier important de la conversion des zones alimentées en gaz L a débuté en Wallonie au 1^{er} juin 2018 par les communes de Berloz, Geer, Hannut et Waremme, toutes situées sur le territoire de RESA qui en a aujourd'hui fini avec cette conversion.

Le 3 juin 2019, une deuxième étape a été franchie avec la conversion des communes de Chastre, Gembloux, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Lincet, Mont-Saint-Guibert (uniquement Corbais), Orp-Jauche, Perwez, Sombreffe, Walhain.

D'autres communes wallonnes, chez ORES, suivront jusqu'en 2024 selon le planning pressenti au sein de Synergrid. À ce jour, seul le périmètre des conversions pour 2020 et 2021 est confirmé. Au-delà de 2021, le planning reste indicatif.

TABLEAU 6 COMMUNES WALONNES CONCERNÉES PAR LA CONVERSION L/H ET POUR LESQUELLES LA DATE DE CONVERSION EST CONFIRMÉE

Date début	GRD	Communes wallonnes concernées
1 ^{er} juin 2018	RESA	Berloz, Geer, Hannut et Waremme
1 ^{er} juin 2019	ORES	Chastre, Gembloux, Hélécinne, Incourt, Jodoigne, Lincet, Mont-Saint-Guibert (uniquement Corbais), Orp-Jauche, Perwez, Sombreffe, Walhain
1 ^{er} juin 2020	ORES	Soignies, Braine-Le-Comte (uniquement les rues suivantes : Allée de Salmonsart, Allée André Lieds, Chemin de la ferme du garde)
1 ^{er} juin 2021	ORES	Braine-Le-Comte (sauf les localités d'Hennuyères et de Ronquières qui seront en principe converties en 2024), Ecaussines, Seneffe.

Pour rappel, le tableau ci-dessous donne une estimation du nombre de raccordements impactés par GRD et par année sur base du dernier planning pressenti. En Wallonie, ce sont près de 111 000 clients qui seront impactés de 2018 à 2024, pour la plus grande partie situés dans le Brabant wallon.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
EANDIS	790,712	-	16	40,258	56,607	42,924	43,308	46,858	39,955	64,541	99,717	111,616	122,457	122,455
Infracx ⁽¹⁾	134,671	4,886	60,655	-	6,090	-	-	-	3,103	16,124	32,930	3,830	7,053	-
Ores	109,396	-	-	10,555	5,867	9,223	2,162	38,828	42,761	-	-	-	-	-
Sibelga ⁽¹⁾	500,116	-	-	-	51,058	148,053	197,249	103,756	-	-	-	-	-	-
Resa ⁽¹⁾	2,127	-	2,127	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1,537,022	4,886	62,798	50,813	119,622	200,200	242,719	189,442	85,819	80,665	132,647	115,446	129,510	122,455

(1)Inactive connections included

Source : Synergrid – planning indicatif

Cette conversion implique entre autres :

- le remplacement d'écrêteurs/détenteurs⁴ chez les URD qui en sont équipés ;
- des adaptations de pression au niveau des cabines ;
- le placement de nouvelles canalisations pour soutenir l'alimentation de certaines poches du réseau (l'alimentation en gaz entre deux communes adjacentes pouvant être interrompue pendant plusieurs années) ;
- le placement de vannes permettant de découpler les parties du réseau alimentées en L ou H durant les phases transitoires de la conversion.

Lors de ces travaux impliquant plus de visites chez les URD, les GRD s'attendent à découvrir davantage d'installations vétustes et, dès lors, à anticiper des travaux de rénovation de branchements.

3.8. Les petites extensions et le raccordement standard

Le décret de 2015 prévoit que le Gouvernement est habilité à définir la méthode permettant d'évaluer le caractère économiquement justifié d'une extension de réseau. De même, il modifie légèrement la définition du raccordement standard, puisque celui-ci est conditionné au prélèvement de gaz dans l'année. En revanche, l'éventuelle traversée de voirie est à prendre en compte dans la gratuité.

En l'absence de nouvelle méthode quant à l'évaluation du caractère économiquement justifié des extensions, les GRD procèdent à leur analyse, comme par le passé, basée sur la VAN à 20 ans.

3.9. La sécurité d'approvisionnement lors d'hivers rigoureux

Les GRD sont tenus de garantir l'alimentation en gaz dans des conditions extrêmes correspondant à une température équivalente à Uccle de -11°C durant une journée. À cet effet, des simulations sont réalisées en vue d'estimer les débits de gaz nécessaires pour ces conditions extrêmes.

Lors de l'analyse des plans, il s'est avéré que, pour plusieurs postes d'ORES, les simulations de débit par -11°C étaient proches voire supérieures aux débits maximum mis à disposition par Fluxys. Notons toutefois que ces débits maximum sont de nature contractuelle et que les capacités techniques des postes Fluxys peuvent parfois être supérieures.

TABLEAU 7 POSTES POUR LESQUELS LES SIMULATIONS Q-11°C SONT PROCHES VOIRE SUPÉRIEURES AUX CAPACITÉS CONTRACTUELLES AVEC FLUXYS

ORES	Poste	Q-11°C m³(n)/h	TD Fluxys m³(n)/h	Remarque d'ORES
Brabant wallon	City gate de Baulers	15 000	12 500	Comme déjà évoqué en 2018, le Q-11 donne de mauvaises perspectives. Cependant, ce dernier n'est jamais atteint. L'augmentation du TD de Baulers n'est finalement pas une piste réaliste car cela générerait un investissement trop important. Le potentiel renforcement du poste de Genappe et l'implantation d'un nouveau point d'injection à hauteur de Thines sont les 2 pistes explorées actuellement. Des discussions sont toujours en cours sur le sujet avec Fluxys.

⁴ La pression de service d'une installation domestique étant de 21 mbar pour du gaz riche contre 25 mbar pour du gaz pauvre.

ORES	Poste	Q-11°C m ³ (n)/h	TD Fluxys m ³ (n)/h	Remarque d'ORES
Namur	Postes : de Namur (Albert 1 ^{er}), de Namur (Quai de l'écluse), d'Emines	40 000	43 000	<p>Le déversoir de Jemeppe-sur-Sambre a été mis en service fin 2018.</p> <p>Concernant la capacité du poste du quai de l'écluse, elle est toujours contractuellement de 10 000 m³(n)/h mais sa capacité technique monte jusqu'à 15 000 m³(n)/h.</p> <p>La recherche de terrain est en cours pour la future cabine de Flawinne et une fois celle-ci construite, cela représentera un apport de +/- 5 000 m³(n)/h sur la région namuroise et solutionnera donc ce problème. En effet, la cabine de Flawinne permettra de soutenir l'alimentation en direction de Belgrade et permettra alors au poste de « Quai de l'écluse » de débiter davantage dans le réseau de Namur ce qui soulagera également le poste « Albert 1^{er} ».</p>

La CWaPE rappelle qu'il est du devoir du GRD de garantir l'alimentation dans les conditions extrêmes définies ci-dessus. Elle sera attentive aux évolutions qui seront données pour ces postes.

Concernant certains postes identifiés l'année précédente, la CWaPE constate des évolutions positives détaillées dans le tableau ci-dessous.

ORES	Poste	Remarque d'ORES
Brabant wallon	City gate d'Hélécine	L'estimation du Q-11°C pour ce poste a été revue à la baisse. Bien que suffisant aujourd'hui, le poste a atteint sa capacité technique maximale. La conversion L/H réalisée en juin 2019 permet déjà de gagner 10 % pour l'avenir.
Hainaut	Poste d'Enghien	Le TD de ce poste a été revu à la hausse en 2018 avec une capacité mise à disposition de 6 000 m ³ (n)/h contre 4.000 auparavant. Bien que la capacité technique du poste soit actuellement inférieure à ce TD, cette dernière sera augmentée en cas de nécessité.
Luxembourg	Poste d'Athus	Le TD de ce poste a été revu à la hausse en 2018 avec une capacité à disposition de 2 000 m ³ (n)/h contre 1 200 auparavant.

3.10. Les difficultés posées par les gestionnaires de voirie et autorités

Les gestionnaires de réseau indiquent qu'ils rencontrent de plus en plus d'entraves dans l'exécution des chantiers de poses : autorisations d'ouverture refusées, contraintes d'urbanisme lors de la construction de cabines, impositions techniques pénalisantes (profondeur de pose augmentée, réfection d'une portion de voirie ou trottoir plus importante que la largeur strictement nécessaire à l'exécution du chantier...), etc. Tant le planning que le budget des chantiers peuvent en être considérablement affectés.

La CWaPE rappelle l'intérêt de mieux baliser les missions de service public afin d'éviter que ce genre d'entrave n'occasionne des surcoûts inutiles, voire ne porte à conséquence plus lourde si des entretiens indispensables ne peuvent être réalisés en temps utile.

Par ailleurs, l'entrée en vigueur du décret dit « impétrant », si elle présente des opportunités en matière de synergies, ne facilite pas toujours la tâche des GRD. En effet, si l'opportunité d'intervenir à un endroit du réseau est manquée, la voirie ne pourra plus être ouverte avant un délai de l'ordre de cinq ans.

3.11. Les projets innovants et structurants

Dans un marché de l'énergie en pleine mutation, le marché du gaz connaît également des perspectives nouvelles. Pour faire face à de nouveaux défis, les réseaux devront s'adapter.

Tous les éléments sont en place pour permettre les premières injections de **biométhane** dans le réseau gaz. Ainsi, le 29 mars 2018, le Gouvernement wallon a promulgué un arrêté pour mettre en place un mécanisme de soutien pour l'injection de biométhane dans les réseaux de gaz. Fin octobre 2018, la révision de la prescription technique « biométhane » (C8/01) a été approuvée par les régulateurs et, finalement, fin janvier 2019, la CWaPE a approuvé le règlement et le contrat d'injection de biométhane d'ORES. Toutefois, compte-tenu des incertitudes relatives à ce type de projet (nombre, localisation, débits d'injection, montants des investissements, ...), les GRD n'ont à ce jour pas défini d'enveloppe budgétaire pour ces projets. Plusieurs demandes d'études ont été faites ou sont en cours. La première injection de biométhane en Wallonie est attendue pour 2020.

D'autre part, en dépit de l'intérêt croissant et la volonté politique de déployer le **CNG à des fins de mobilité**, les GRD wallons n'ont pas non plus pu identifier, à ce stade, un impact significatif sur la structure de leurs réseaux. Tout doucement, les choses évoluent et l'on peut souligner quelques avancées ces dernières années. Ainsi :

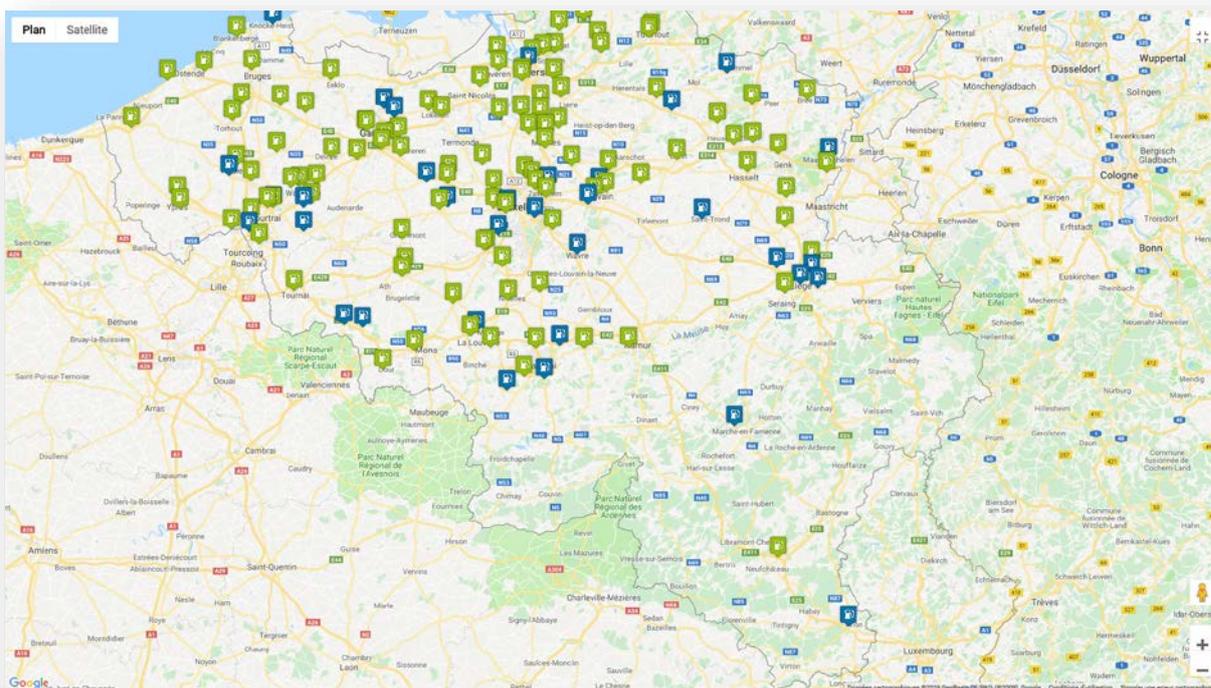
- en 2016, la CWaPE a approuvé un contrat-type de raccordement ouvert pour les stations CNG (ORES) ;
- en 2017-2018, afin de stimuler le développement de stations CNG, un tarif de raccordement offrant la gratuité des 500 premiers mètres d'extension du réseau a été mis en place moyennant un tarif périodique (T3) plus important permettant au GRD de récupérer son investissement sur le long terme et assurant une non-discrimination pour les nouveaux acteurs ;
- les tarifs pour la période 2019-2023 ont confirmé les orientations prises en 2017-2018 : un tarif spécifique CNG uniforme sur le territoire de la région wallonne a été introduit et des abattements ont été mis en place de maximum 75 000 € sur les 500 premiers mètres d'extension et d'environ 25 000 € pour le branchement et la cabine.

Le tableau ci-dessous dresse un état de lieux à fin 2018. On comptait alors 18 raccordements CNG actifs en Wallonie. D'autres étaient à l'étude mais ne sont pas renseignés ci-dessous.

TABLEAU 8 RACCORDEMENTS CNG AU 31.12.2018

Raccordements CNG au 31.12.2018	Actifs	En cours	Total
Gaselwest	-	-	-
ORES Brabant wallon	3	2	5
ORES Hainaut	10	-	10
ORES Luxembourg	1	-	1
ORES Mouscron	1	-	1
ORES Namur	3	1	4
RESA	n.d.	n.d.	n.d.
TOTAL Wallonie	18	3	18

Les choses évoluent rapidement et de nouvelles pompes CNG ouvrent régulièrement. Le site internet www.ngva.be référence les stations existantes (en vert) et celles en projet (en bleu). La carte présentée ci-dessous est une extraction de ce site à début juin 2019.



Extraction au 4 juin 2019 (Marche-en-Famenne tjrs en projet alors qu'inaugurée le 10 mai 2019).

Finalement, citons également le cas de RESA qui envisage de développer un **nouveau réseau dans une zone blanche au départ d'une cuve de stockage en gaz naturel comprimé (CNG)**. Cette cuve serait quant à elle rechargée par camion depuis une station de compression, dite station mère, située sur le réseau de RESA. Cette solution serait économiquement plus intéressante que de poser la dizaine de kilomètres de conduites nécessaire à l'amenée de gaz. Toutefois, ceci nécessiterait des subsides et/ou l'adoption d'un tarif spécifique pour couvrir les surcoûts liés au projet.

4. AVIS DE LA CWAPE

Conformément à l'article 16, §3, du décret du 19 décembre 2002 relatif au marché régional du gaz et de ses modifications ultérieures, la CWAPE a examiné la version finale des plans d'investissement présentés par les GRD en vue d'assurer la continuité d'approvisionnement, la sécurité, le développement et l'extension du réseau dans des conditions socialement, techniquement et économiquement raisonnables.

Sur base des informations présentées ci-dessus, au terme de son examen et des divers échanges avec les GRD, la CWAPE ne relève plus d'incohérence dans les choix techniques proposés, de nature à entraver la bonne exécution des missions imparties au GRD. Ces constats ne relèvent évidemment en rien les GRD de leur responsabilité permanente d'exploitant de réseau.

La CWAPE rappelle qu'en application des dispositions décrétales, « *le plan d'investissement couvre une période correspondant à la période tarifaire* », laquelle porte sur les années 2019 à 2023. La CWAPE a donc analysé l'ensemble des années. Toutefois, vu le caractère imprévisible de nombreux facteurs externes, elle s'est concentrée essentiellement sur les premières années à venir du plan ainsi que sur les projets ayant une portée pluriannuelle. Cette approche n'est pas pénalisante, le processus de planification prévoyant une mise à jour périodique.

Rappelons que, pour Gaselwest, étant donné le transfert des communes wallonnes vers ORES Mouscron, seul le bilan 2018 a fait l'objet d'une analyse. Il n'y a donc aucun plan introduit pour les années suivantes.

Quelques remarques/points d'attention ont été formulés de manière individuelle aux GRD, ils sont repris ci-dessous.

4.1. ORES

La CWAPE constate qu'ORES a, à sa demande, introduit une synthèse des hypothèses clés ayant permis de construire le budget, en particulier les enveloppes non nominatives.

Concernant les besoins en capacité, les plans d'investissement précédents avaient mis en évidence des risques de problèmes d'approvisionnement, selon les simulations en Q-11°C, en cas d'hiver exceptionnel pour les réseaux en aval de quelques stations de réception (Enghien, Baulers, Hélécine et Athus). La CWAPE constate que les débits contractuels avec Fluxys ont été revus à la hausse pour Enghien et Athus ; des travaux sont toutefois nécessaires pour Enghien (la capacité technique étant inférieure à ce débit contractuel). Concernant Baulers, la CWAPE sera attentive aux développements envisagés pour le futur (nouveau point d'injection à l'étude à Thines). Quant à Hélécine, la conversion L/H de cet été devrait permettre de récupérer de la marge. D'autres projets de renforcement sont toujours en cours (Namur, liaison Tubize / Braine-l'Alleud, Tournai) et la CWAPE sera attentive à leur aboutissement. CWAPE rappelle qu'il est du devoir du GRD d'assurer l'alimentation de son réseau dans ces conditions extrêmes, même si celles-ci ne sont que rarement rencontrées.

Concernant le déploiement des compteurs intelligents en lieu et place des compteurs à budget, la CWAPE rappelle que, étant donné la fin annoncée de la plateforme qui gère les prépaiements, il est du devoir d'ORES d'assurer la continuité de cette OSP. La CWAPE entend que les solutions techniques et stratégiques concernant le déploiement étaient toujours en cours d'élaboration au moment de l'introduction des plans et que donc les quantités et montants qui y figurent le sont à titre conservatoire. La CWAPE émet donc des réserves quant à cette partie et attend que le GRD vienne préciser ces éléments courant de l'automne 2019 comme annoncé.

En conclusion, outre la réserve quant aux déploiements des compteurs intelligents, la CWaPE propose d'accepter la mise en œuvre du plan soumis.

4.2. RESA

La CWaPE constate que la volonté de RESA d'augmenter sa capacité de renouvellement des conduites de 14 km/an à 25 km/an est une nouvelle fois postposée. RESA a expliqué que la transformation en cours au sein de l'entreprise rendait les engagements de personnel compliqués mais que la volonté restait inchangée. La CWaPE rappelle que les budgets nécessaires ont été accordés pour la période tarifaire et s'attend donc à ce que RESA concrétise cet objectif.

Concernant le déploiement des compteurs intelligents en lieu et place des compteurs à budget, la CWaPE rappelle que, étant donné la fin annoncée de la plateforme qui gère les prépaiements, il est du devoir de RESA d'assurer la continuité de cette OSP. La CWaPE entend que les solutions techniques et stratégiques concernant le déploiement étaient toujours en cours d'élaboration au moment de l'introduction des plans et que donc les quantités et montants qui y figurent le sont à titre conservatoire. La CWaPE émet donc des réserves quant à cette partie du plan et attend que le GRD vienne préciser ces éléments courant de l'automne 2019 comme annoncé.

Finalement, comme elle l'a déjà fait au travers d'un courrier envoyé le 4 mars 2019 à RESA, la CWaPE se montre favorable au développement d'un réseau de gaz naturel au départ d'un satellite de type GNL/GNC. Elle rappelle toutefois que pour se prononcer sur un tarif périodique ou non-périodique permettant de couvrir les coûts d'un tel projet, elle attend de connaître le détail des estimations coûts/revenus (*business plan*) ainsi que les justifications et hypothèses sous-jacentes.

En conclusion, outre la réserve quant aux déploiements des compteurs intelligents et celle relative au développement d'un réseau de gaz naturel au départ d'un satellite de type GNL/GNC, la CWaPE propose d'accepter la mise en œuvre du plan soumis.

ANNEXE I – NOTE D'EXAMEN DES PLANS D'INVESTISSEMENT

ANNEXE II – PLANS COMMUNIQUÉS PAR LES GRD APRÈS CONCERTATION AVEC LA CWAPE

Documents non publics.



CWAPE
Commission
Wallonne
pour l'Energie

Date du document : 11/07/2019

NOTE D'EXAMEN

Annexe à l'avis CD-19g11-CWaPE-1851

PLANS D'INVESTISSEMENT 2020-2023 DES GESTIONNAIRES DE RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ NATUREL

*rendue suite à l'examen réalisé en application de
l'article 16 du décret du 19 décembre 2002
relatif à l'organisation du marché régional du gaz*

Table des matières

1.	REMARQUE CONCERNANT LE CALENDRIER D'EXÉCUTION DES PLANS	4
2.	BILAN DES RÉALISATIONS PRÉCÉDENTES ET EN COURS	4
2.1.	<i>POSE DE CONDUITES</i>	4
2.2.	<i>BRANCHEMENTS : RENOUVELLEMENTS ET NOUVEAUX</i>	7
2.3.	<i>RESPECT DES PLANS INTRODUIIS ANTÉRIEUREMENT</i>	9
3.	LES BESOINS EN CAPACITÉ	11
3.1.	<i>POINTS D'INJECTION SENSIBLES IDENTIFIÉS</i>	11
3.2.	<i>CHUTES DE PRESSION : PRINCIPAUX POINTS SENSIBLES</i>	14
4.	L'ASSAINISSEMENT DES RÉSEAUX	15
4.1.	<i>CONDUITES EN ACIER ET EN POLYÉTHYLÈNE</i>	16
4.2.	<i>CONDUITES EN MATÉRIAUX « ANCIENS »</i>	16
4.3.	<i>REPLACEMENTS CURATIFS</i>	17
5.	LES TRAVAUX SUR COMPTEURS ET BRANCHEMENTS	18
6.	LES IMPOSITIONS EXTÉRIEURES	18
7.	LA CONVERSION L/H	19
8.	LES PETITES EXTENSIONS ET LA RENTABILITÉ	19
9.	LES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE	20
10.	LES EXTENSIONS STRATÉGIQUES	20
11.	BILAN STATISTIQUE RÉGIONAL ET PAR GRD	21
12.	LES BUDGETS	23

Index graphiques

GRAPHIQUE 1	RÉPARTITION DES BUDGETS NOMINATIFS ET NON-NOMINATIFS DANS LE PLAN 2020-2023	4
GRAPHIQUE 2	ÉVOLUTION DES LONGUEURS DE RÉSEAUX	5
GRAPHIQUE 3	POSES DE CONDUITES – MOYENNE GLISSANTE SUR 3 ANNÉES.....	6
GRAPHIQUE 4	RÉALISATION DE BRANCHEMENTS	8
GRAPHIQUE 5	KM DE CONDUITES PLANIFIÉES ET RÉALISÉES POUR 2018 – DÉTAIL ADAPTATION/EXTENSION	9
GRAPHIQUE 6	ÉVOLUTION DES KM DE CONDUITES PLANIFIÉES ET RÉALISÉES PAR GRD	10
GRAPHIQUE 7	DEGRÉS-JOUR 16 ÉQUIVALENTS PAR HIVER (DÉCEMBRE, JANVIER, FÉVRIER)	11
GRAPHIQUE 8	PART DES MATÉRIAUX CONSTITUANT LE RÉSEAU DE DISTRIBUTION AU 31/12/2018	16
GRAPHIQUE 9	ÉVOLUTION DES LONGUEURS DE CONDUITES EN FIBRO-CIMENT ET EN FONTE	17
GRAPHIQUE 10	ÉVOLUTION DES LONGUEURS DE CONDUITES EN PVC.....	17
GRAPHIQUE 11	INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LES RÉSEAUX (2003 À 2018 : RÉALISÉ 2019 À 2023 : PROJECTIONS)	23
GRAPHIQUE 12	INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE POUR LA PÉRIODE 2019-2023 – DÉTAIL DES PROJETS SPÉCIFIQUES	24

Index tableaux

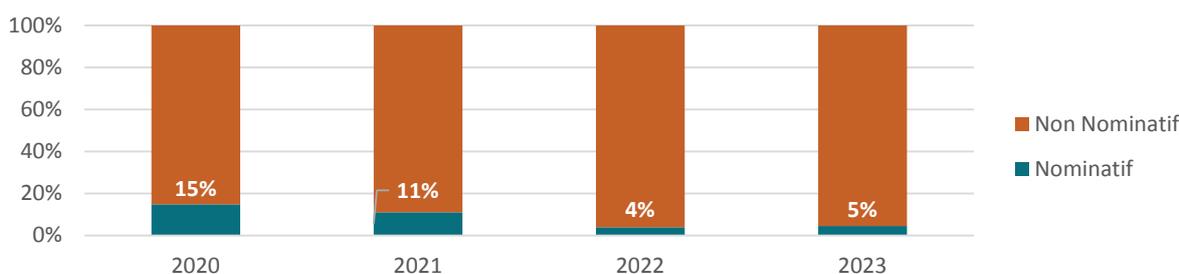
TABLEAU 1	BILAN DES POSES DE CONDUITES EN 2018 (EN KM)	4
TABLEAU 2	LONGUEUR DES RÉSEAUX (EN KM)	5
TABLEAU 3	BILAN DES RÉALISATIONS DE BRANCHEMENTS EN 2018.....	7
TABLEAU 4	CHUTES DE PRESSION ET ENGORGEMENTS IDENTIFIÉS DANS LES PLANS 2020-2023 (ET PRÉCÉDENTS)	14
TABLEAU 5	BILAN STATISTIQUE RÉGIONAL PAR GRD POUR L'ANNÉE 2020	21
TABLEAU 6	SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES PRESTATIONS 2018 (RÉALISÉ).....	22
TABLEAU 7	SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES PRESTATIONS 2020 (PLANS).....	22

1. REMARQUE CONCERNANT LE CALENDRIER D'EXÉCUTION DES PLANS

Même si les plans introduits ont une portée de quatre ans, en matière de réalisation de chantier, des prévisions à plus de six mois demeurent souvent difficiles à établir. Les incertitudes vont croissant à mesure que le terme s'allonge, rendant très illusoires des prévisions au-delà de deux à trois ans. Cette rapide dégradation dans la précision s'explique d'une part par l'interdépendance très marquée du planning de pose avec des facteurs externes non maîtrisés par le GRD (calendriers des travaux de tiers, disponibilité des entrepreneurs, impacts du décret « impétrants », décision d'investissement des nouveaux clients, etc.). À cela s'ajoutent les arbitrages budgétaires qui peuvent encore avoir lieu en fin d'année par les instances des GRD et en cours d'exercice au gré des imprévus opérationnels.

En toute logique donc, une proportion croissante des budgets annoncés pour les années futures est allouée sous forme d'enveloppes « non nominatives », c'est-à-dire non dédiées à des projets spécifiques. Ces mêmes projets étant parfois regroupés en « portefeuille » de projets potentiels. Dès lors, l'attention a été essentiellement concentrée sur des projets pour les prévisions des premières années du plan et sur les postes budgétaires pour les années suivantes.

GRAPHIQUE 1 RÉPARTITION DES BUDGETS NOMINATIFS ET NON-NOMINATIFS DANS LE PLAN 2020-2023



2. BILAN DES RÉALISATIONS PRÉCÉDENTES ET EN COURS

Les statistiques ci-dessous donnent un aperçu global, pour la Wallonie et par GRD :

- des variations enregistrées par le réseau de distribution, en termes de longueur de canalisation par matériau constitutif et par niveau de pression ;
- des renouvellements de branchements et des nouveaux raccordements.

2.1. Pose de conduites

TABLEAU 1 BILAN DES POSES DE CONDUITES EN 2018 (EN KM)

GRD	Adaptation	Extension	Total
Gaselwest	0,2	1,9	2,0
ORES Brabant wallon	14,6	15,5	30,1
ORES Hainaut	35,7	44,7	80,3
ORES Luxembourg	0,2	4,3	4,5
ORES Mouscron	2,1	0,6	2,7
ORES Namur	3,8	9,6	13,4
RESA	24,7	17,6	42,3
Wallonie	81,3	94,1	175,3

GRAPHIQUE 2 ÉVOLUTION DES LONGUEURS DE RÉSEAUX

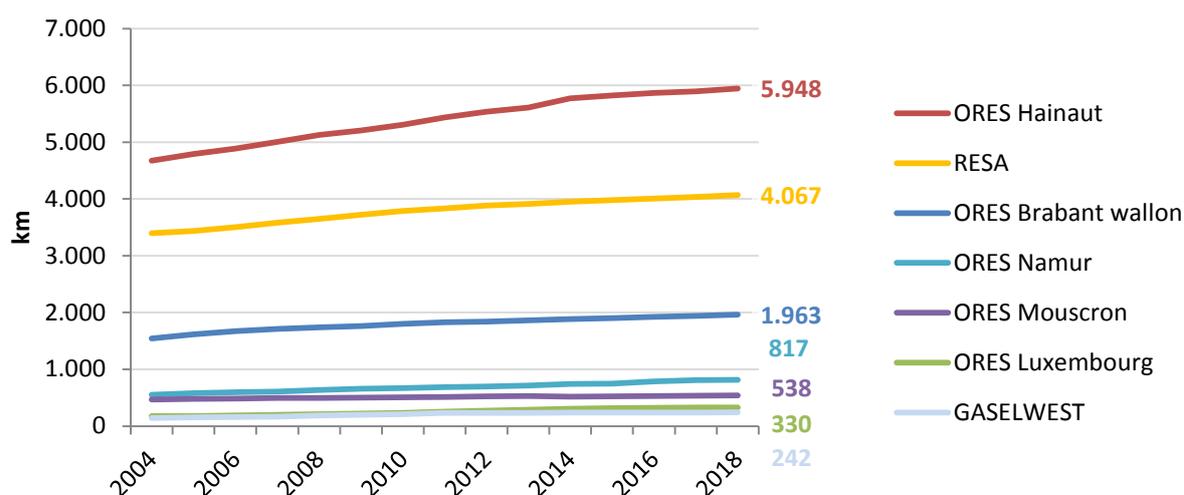
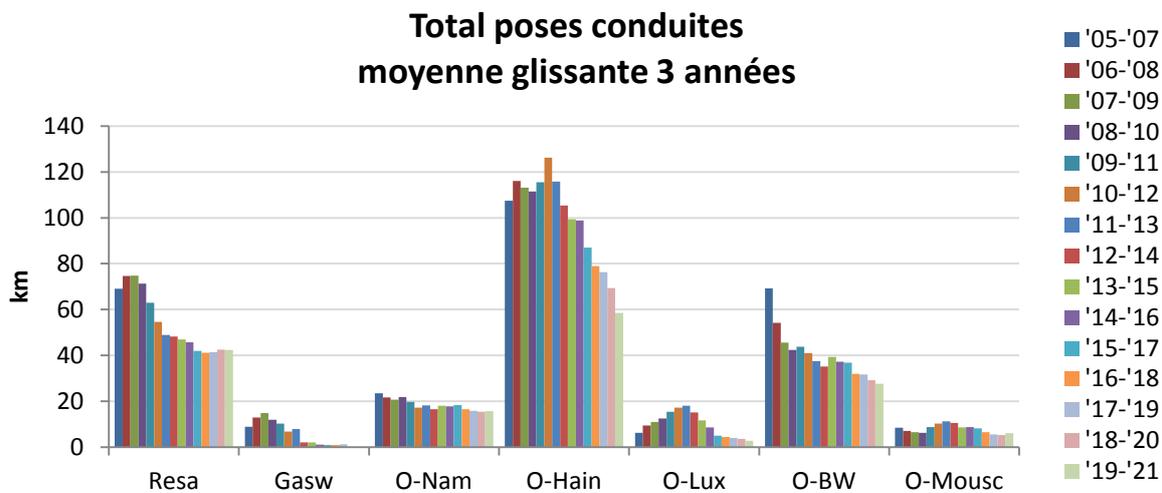
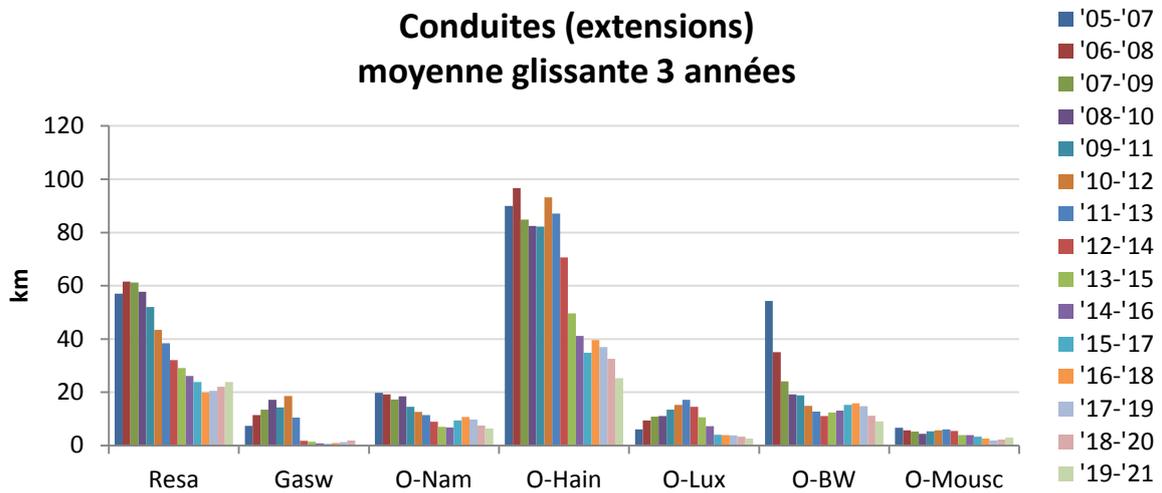
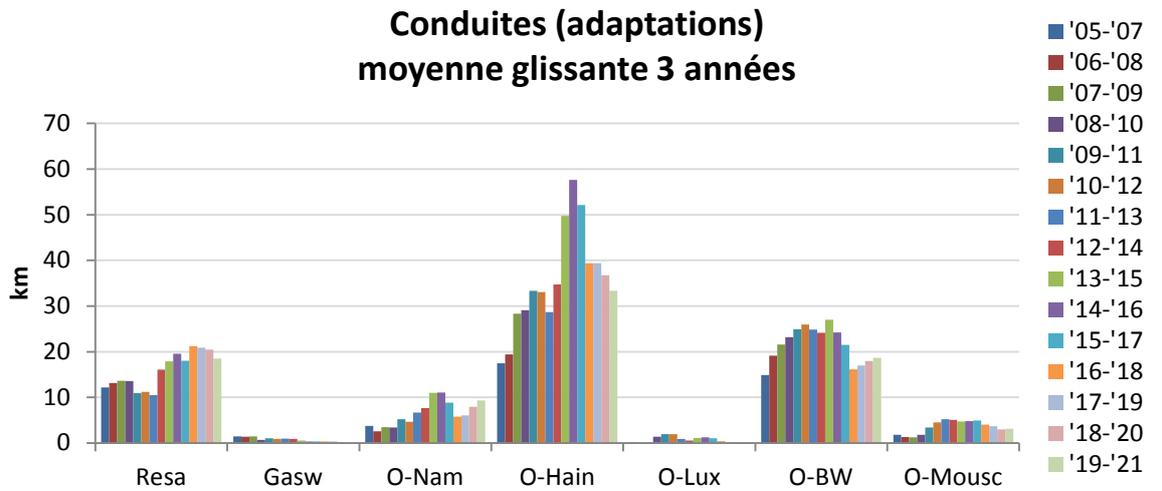


TABLEAU 2 LONGUEUR DES RÉSEAUX (EN KM)

Année	GASEL-WEST	ORES Brabant wallon	ORES Hainaut	ORES Luxembourg	ORES Mouscron	ORES Namur	RESA	Wallonie
2004	142	1.543	4.676	175	470	551	3.397	10.955
2005	155	1.614	4.789	179	476	577	3.437	11.227
2006	159	1.673	4.889	185	487	598	3.503	11.493
2007	165	1.713	5.002	197	493	610	3.580	11.759
2008	189	1.738	5.127	210	496	637	3.648	12.045
2009	201	1.763	5.207	221	503	657	3.724	12.275
2010	213	1.802	5.308	233	507	672	3.791	12.527
2011	232	1.827	5.433	255	513	687	3.834	12.781
2012	235	1.840	5.538	272	523	699	3.882	12.989
2013	235	1.864	5.608	288	529	715	3.914	13.152
2014	236	1.887	5.769	305	520	743	3.949	13.410
2015	238	1.902	5.822	315	525	749	3.982	13.531
2016	238	1.922	5.869	322	530	788	4.009	13.677
2017	240	1.938	5.897	326	536	807	4.033	13.778
2018	242	1.963	5.948	330	538	817	4.067	13.905

Les graphiques suivants montrent l'évolution des adaptations et extensions depuis qu'existe l'obligation de planification découlant du décret. Afin de s'affranchir des biais liés aux années particulières, ces graphiques reprennent l'évolution d'une moyenne glissante sur trois années. Les données relatives aux années ultérieures à 2018 sont bien sûr des prévisions, ce qui influence les dernières valeurs.

Le paramètre repris est la longueur de conduites posées, un indicateur parmi d'autres, puisqu'un réseau comprend d'autres éléments tels des cabines, des déversoirs, des postes de réception, des protections cathodiques, ...



2.2. Branchements : renouvellements et nouveaux

Le tableau ci-dessous reprend le nombre de renouvellements de branchements ainsi que le nombre de nouveaux branchements réalisés en 2018.

TABLEAU 3 BILAN DES RÉALISATIONS DE BRANCHEMENTS EN 2018

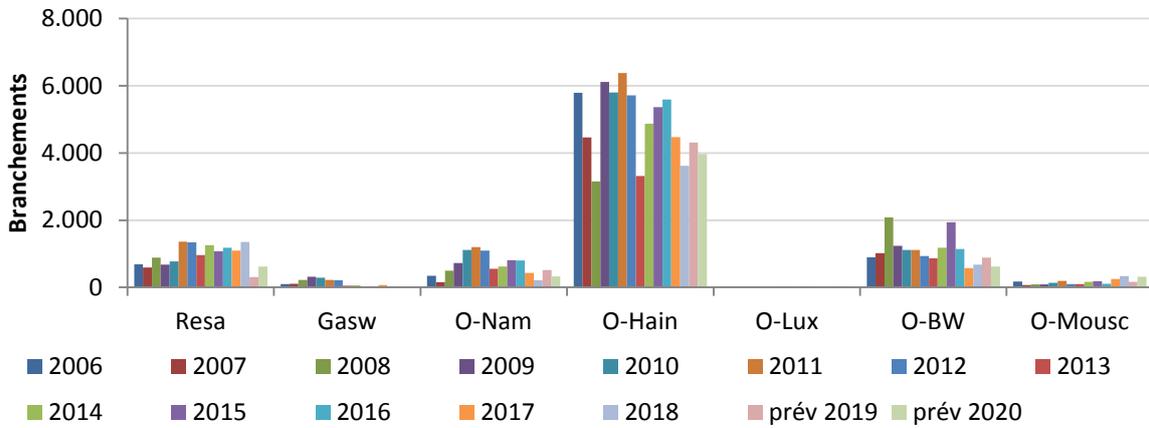
	Branch. renouvelés	Taux de renouvellement	Nouveaux branchements	Taux de croissance	Raccorde-ments standards
Gaselwest	13	0,18%	115	1,61%	nd
ORES Brabant wallon	674	0,86%	1.321	1,68%	1.859
ORES Hainaut	3.619	1,24%	4.469	1,53%	5.905
ORES Luxembourg	7	0,08%	314	3,59%	537
ORES Mouscron	332	1,27%	314	1,20%	429
ORES Namur	216	0,73%	727	2,46%	985
RESA	1.347	0,49%	1.913	0,69%	nd
Wallonie	6.208	0,86%	9.173	1,27%	9.715

Rappelons que la nécessité d'intervenir pour renouveler un branchement est fortement tributaire de l'historique du réseau et de la technique de raccordement utilisée. On peut donc difficilement comparer les GRD entre eux sans rentrer dans cette analyse plus fine.

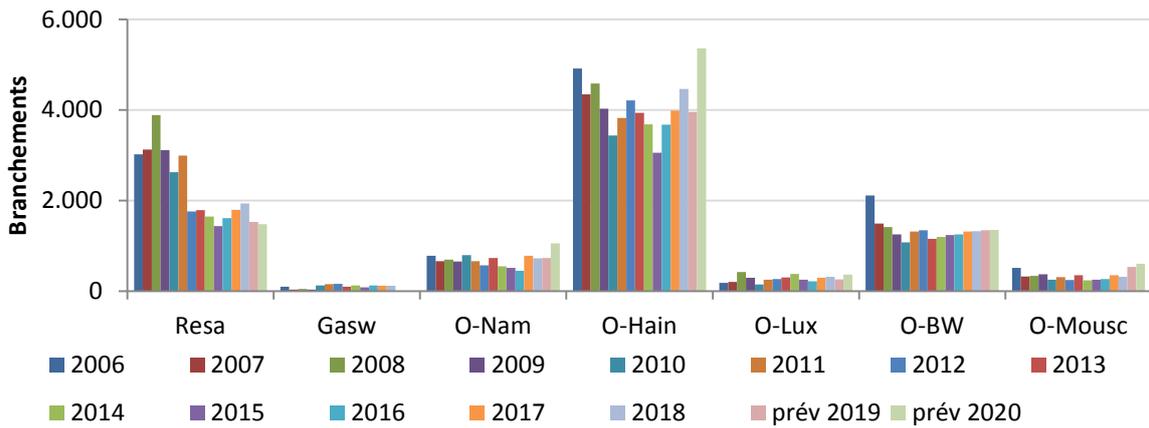
Un effet de « génération technologique » est également présent. Le remplacement des conduites en fonte, PVC, acier mince ou fibrociment s'accompagne souvent d'un assainissement préventif des branchements. Depuis les années quatre-vingt, le polyéthylène a fait son apparition. Ce saut technologique induit que le nombre de branchements postérieurs à cette date nécessitant une intervention devrait graduellement diminuer et permettre un certain confort, du moins jusqu'au moment encore indéterminé à ce jour où le polyéthylène manifesterait des signes de vétusté.

Les graphiques suivants montrent l'évolution des renouvellements et des nouveaux branchements par GRD, depuis 2005. Pour les années 2019 et 2020, il s'agit bien entendu de prévisions sur base des plans.

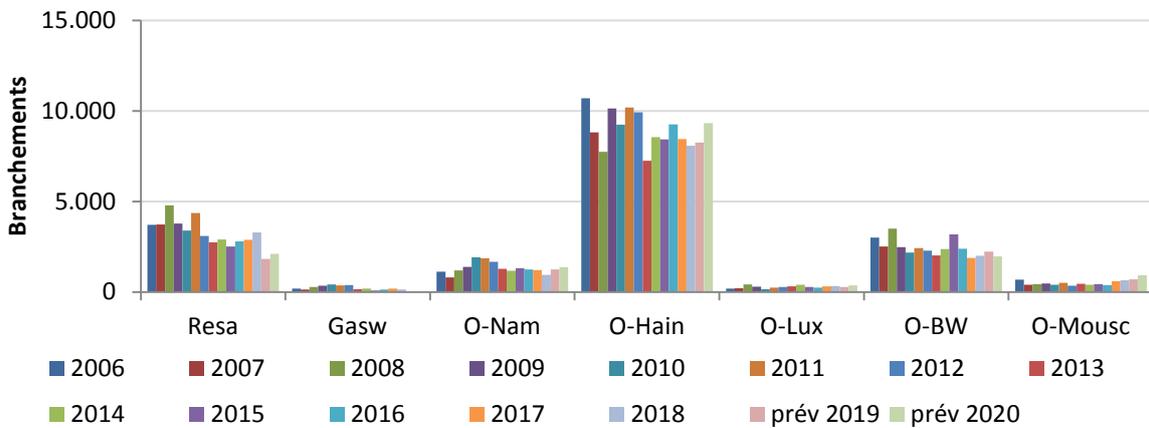
Renouvellements branchements



Nouveaux branchements



Total branchements (renouvellements + nouveaux)



2.3. Respect des plans introduits antérieurement

En matière d'adaptation, la programmation du GRD est fortement conditionnée par des facteurs externes non maîtrisables (travaux impétrants, disponibilité des ressources, ...) ainsi que par les arbitrages à opérer afin de répartir les réserves budgétaires et les ressources du GRD, comme de ses sous-traitants, en fonction des urgences.

En matière d'extension, les imprécisions proviennent de la concrétisation des potentialités en une commande ferme, de décisions administratives externes (autorisations des communes ou du SPW-DGO1, décisions relatives aux zonings), de la recherche de synergies avec les impétrants, du caractère économiquement justifié des demandes ponctuelles, etc.

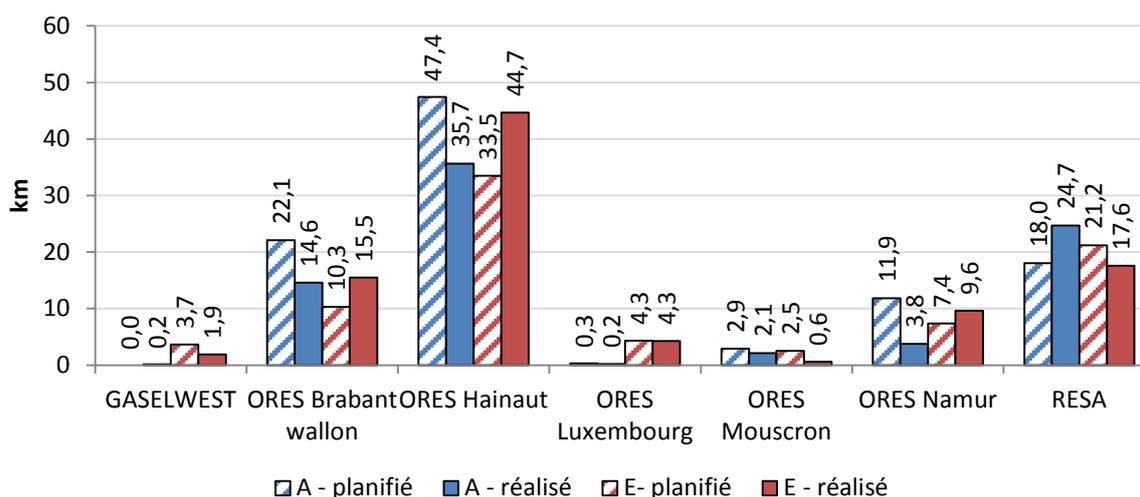
Ceci explique la double approche d'analyse menée par la CWaPE de :

- la réalisation au cas par cas des principaux projets programmés (motivation des reports) ;
- l'évaluation globale des prestations (indicateurs statistiques).

Les graphiques suivants illustrent les résultats globaux, tant pour les adaptations et les extensions que pour le total. Rappelons qu'il convient d'être prudent dans leur interprétation, car certaines prestations peuvent être considérées à la fois comme adaptation ou comme extension (p.ex. : bouclages sur lesquels on recherche un maximum de nouveaux clients, renforcements liés à des extensions, etc.). Ensuite, d'un point de vue budgétaire, un remplacement est plus lourd qu'une extension en terrain libre, ou encore, une pose MPC acier est très significativement plus onéreuse qu'une pose BP PE.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, des divergences entre prédiction et réalisation peuvent apparaître. Pour les détails, on se référera directement aux dossiers des GRD transmis par ailleurs.

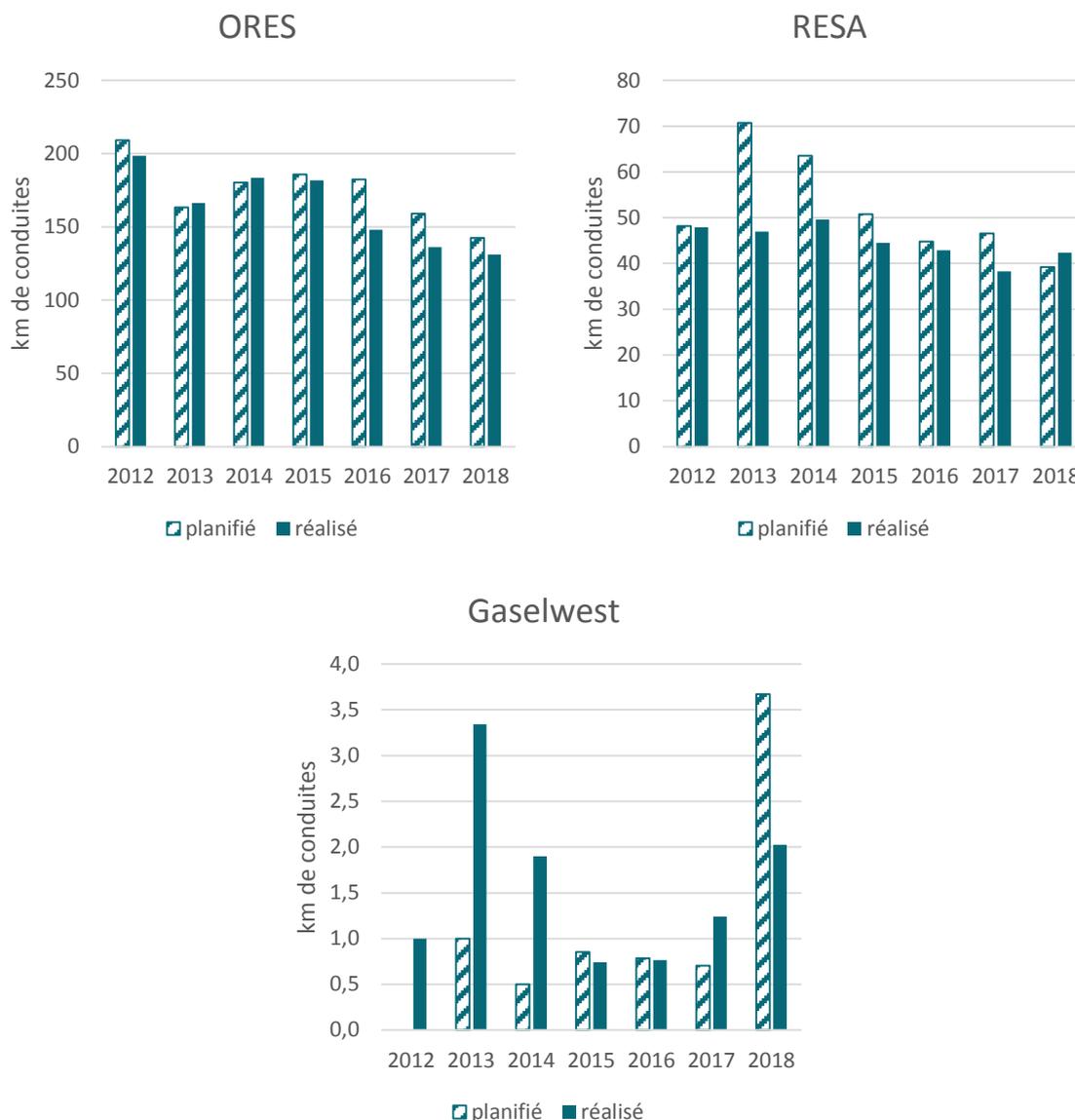
GRAPHIQUE 5 KM DE CONDUITES PLANIFIÉES ET RÉALISÉES POUR 2018 – DÉTAIL ADAPTATION/EXTENSION



Seules les conduites mises sous gaz sont répertoriées, ce qui correspond à peu près aux poses. Néanmoins, pour des gros chantiers, lorsque la mise sous gaz est différée sur une autre année, ces statistiques sont sous-évaluées. Par ailleurs, le glissement fréquent de projets d'une année sur l'autre rend très difficile une appréciation comparative de la réalisation effective des prestations.

Depuis plusieurs années, la CWaPE interpelle les GRD sur les écarts constatés entre les quantités prévues et celles effectivement réalisées. Les graphiques repris ci-dessus, présentés par GRD, illustrent ceci pour les poses de conduites au cours des dernières années.

GRAPHIQUE 6 ÉVOLUTION DES KM DE CONDUITES PLANIFIÉES ET RÉALISÉES PAR GRD



Les GRD justifient ces écarts par le fait que les quantités réalisées en termes de pose sont influencées par :

- les calculs de rentabilité ;
- les impositions communales et régionales (décret impétrant) ;
- les synergies avec d'autres impétrants ;
- l'inflation des prix des matériaux (en particulier de l'acier) ;
- les nouveaux marchés publics avec les entrepreneurs/sous-traitants ;
- ...

Si la CWaPE comprend que tous ces éléments sont de nature à influencer le résultat, elle souhaiterait à l'avenir disposer d'une motivation plus détaillée.

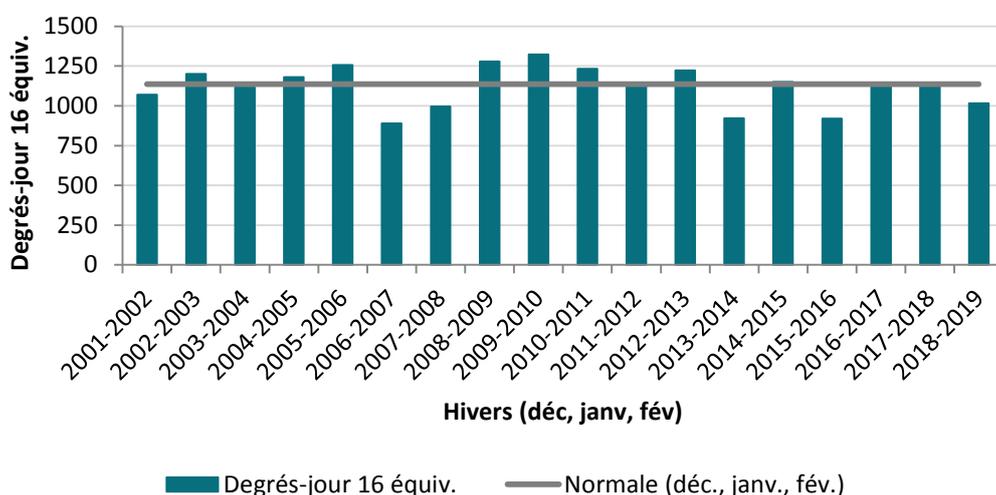
3. LES BESOINS EN CAPACITÉ

Les besoins en capacité du réseau font l'objet d'un suivi attentif. L'attention est portée sur les réserves de capacité aux points d'injection, par comparaison entre les capacités contractuelles liant le GRD à Fluxys et les pointes hivernales enregistrées ou simulées à une température équivalente¹ de -11°C, ainsi que sur les mesures de pression disséminées sur les points bas du réseau ou en sortie de cabine.

Lorsqu'ils se présentent, les points sensibles font l'objet d'un suivi et d'actions spécifiques : passage à 100 mbar de réseaux 21/25 mbar avec placement d'écrêteurs sur les branchements, adaptation ou ajout de postes de réception en concertation avec Fluxys, modification de cabines réseaux, bouclages en vue de renforcer le débit sur une section de réseau et d'en sécuriser l'approvisionnement, ...

Comme le montre le graphique ci-dessous, les derniers hivers ont été relativement doux. Il faut remonter à l'hiver 2012-2013 pour totaliser des degrés-jour significativement plus élevés que ceux de la normale établie sur la période allant de 1986 à 2015.

GRAPHIQUE 7 DEGRÉS-JOUR 16 ÉQUIVALENTS PAR HIVER (DÉCEMBRE, JANVIER, FÉVRIER)



3.1. Points d'injection sensibles identifiés

Le tableau ci-dessous reprend la liste des points sensibles identifiés aux plans précédents, les actions envisagées et un état de la situation actuelle. Il reprend également les points sensibles identifiés dans le plan 2020-2023.

Nœud / Constat	Action qui avait été envisagée	État des lieux
RESA		
Montegnée (projet 2867)	Soutien à la boucle Montegnée-Flémalle rive gauche via la mise en service d'« Ivoz-Ramet 2 ».	La mise en service prévue initialement fin 2016 est reportée en 2019.

¹ La température équivalente s'obtient en ajoutant 60 % de la température moyenne du jour J à 30 % de la température du jour J-1, auquel on ajoute encore 10 % de la température du jour J -2.

Nœud / Constat	Action qui avait été envisagée	État des lieux
Ivoz-Ramet comptage ne répond plus aux exigences Fluxys	Réalisation de 2 nouveaux postes (15b/5b « Seraing Pont du Val » et 15b/20 mbar « Ivoz-Ramet 2 »). Pose d'un feeder 15b depuis Ivoz-Ramet jusqu'au futur poste « Seraing Pont du Val » (projet 4.000.557)	Le poste 15b/5b est opérationnel en 2019. La pose du feeder a été clôturée en 2018.
Thimister Zoning des Plénesses en plein développement (projet 4.000.452)	Sécuriser l'approvisionnement du zoning avec une deuxième cabine 15b/5b.	Prévu pour 2018, reporté en 2019.
Gaselwest		
Rien à signaler.		
ORES Brabant wallon		
City gate de Baulers Q-11°C > TD	Une analyse complète de l'alimentation de Nivelles est prévue. TD envisageable de 20 000 Nm ³ /h (12 500 actuellement).	L'augmentation du TD de Baulers n'est finalement pas une piste réaliste car cela générerait un investissement trop important. Le potentiel renforcement du poste de Genappe et l'implantation d'un nouveau point d'injection à hauteur de Thines sont les 2 pistes explorées actuellement. Des discussions sont toujours en cours sur le sujet avec Fluxys.
City gate d'Hélécine	Renforcement planifié.	L'estimation du Q-11°C pour ce poste a été revue à la baisse. Bien que suffisant aujourd'hui, le poste a atteint sa capacité technique maximale. La conversion L/H réalisée en juin 2019 permet déjà de gagner 10 % pour l'avenir.
Liaison Tubize-Braine-l'Alleud	La liaison entre Tubize (poste Astrid) et Braine-l'Alleud passant par Braine-le-Château et Wauthier-Braine est insuffisante.	Actions en cours (2018-2022): - Soutenir la liaison avec un bouclage à Tubize entre les postes Astrid et Stierbecq. - Augmenter les pressions (pose d'une nouvelle cabine de répartition). - Placer un nouveau réseau MPC à Braine-l'Alleud. - Uniformiser le plan de pression de Braine-l'Alleud. La future conversion L/H du réseau permettra également de gagner environ 10 % de capacité.
ORES Hainaut		
City gate Enghien Q hivernal élevé : (Q-11°C : 3.800 Nm ³ /h TD : 4.000Nm ³ /h)	Rien de prévu à ce stade, pas de nouvelle demande. Avec la conversion L/H, il y a un gain de 10 % espéré. 4 000 Nm ³ /h est une limite contractuelle.	Le TD de ce poste a été revu à la hausse en 2018 avec une capacité mise à disposition de 6.000 m ³ (n)/h. Bien que la capacité technique du poste soit actuellement inférieure à ce TD, cette dernière sera augmentée en cas de nécessité.
Région de Mons - La-Louvière	Analyse globale du réseau MP en cours. Différentes possibilités d'amélioration.	Le TD du poste de Thulin est passé de 1.000 m ³ (n)/h en 2018 à 3.000 m ³ (n)/h en 2019 pour alimenter zoning d'Elouges. Il s'agit actuellement d'une augmentation contractuelle, les travaux sur le poste doivent encore avoir lieu afin que cette capacité soit effectivement délivrable.

Nœud / Constat	Action qui avait été envisagée	État des lieux
Wallonie picarde	<p>Étant donné l'extension de la ZAE de Péruwelz, le nouveau client industriel et la possibilité technique limitée d'augmenter la capacité du poste de Quevaucamps, une réflexion est en cours pour renforcer depuis le nord cette zone.</p> <p>Bouclage des réseaux MP ORES Hainaut et ORES Mouscron et passage à 4b sur Tournai ; travaux en cours.</p>	<p>En début d'année 2017, ORES a repris la canalisation Fluxys sous 15b et le bouclage Beloeil-Chièvres a été finalisé en 2016. ORES est en attente du permis d'urbanisme a été pour un nouveau déversoir 15b-4b d'une capacité de 10.000 m³(n)/h (Projet 12072).</p> <p>La pression du réseau de Tournai a été relevée à 4 bars. Il reste cependant une liaison à réaliser au niveau de Pecq consistant à la pose d'une conduite en acier (DN250) en direction de Pecq.</p>
ORES Luxembourg		
Athus Q hivernal élevé	Pour la première fois, le Q-11°C a dépassé la capacité contractuelle (1 250 Nm ³ /h vs 1 200 Nm ³ /h)	Le TD du poste a été portée à 2.000 m ³ (n)/h.
ORES Mouscron		
Rien à signaler.		
ORES Namur		
Gembloux	<p>Réorganisation réseau en collaboration avec Fluxys et ORES BW. Impact positif sur Hélécinne.</p> <p>Bouclage avec Sombreffe et regroupement dans nouvelle SRA « Grand Manil ».</p> <p>2^{ème} poste était prévu à Gembloux pour 2016.</p>	<p>Inchangé : projet toujours postposé (pas de faiblesse rencontrée).</p> <p>Les travaux de pose seront réalisés en 2019 en synergie avec l'électricité.</p> <p>La conversion L/H réalisée en juin 2019 permet déjà de gagner 10 % pour l'avenir.</p>
Ciney	<p>L'approvisionnement de Ciney est à sécuriser.</p> <p>Augmentation de débit puis de la pression amont en discussion avec Fluxys. Deux nouveaux postes ORES à construire.</p> <p>La situation pourrait devenir critique en cas d'hiver exceptionnel.</p>	<p>Les travaux de bouclage sont terminés et ceux-ci sont en service.</p> <p>Les postes sont opérationnels en 4 bars.</p>
Grand-Namur	<p>La structure du réseau doit être repensée suite à la reprise en 2015 de la canalisation Fluxys entre Namur et Tamines.</p> <p>Le déversoir de Tamines a été posé en 2017. Le bouclage entre ce déversoir et le city gate de Jemeppe-sur-Sambre a également été réalisé. Pour le déversoir de Jemeppe-sur-Sambre, le terrain est acquis et la demande de permis à déposer. La mise en service est espérée pour fin 2018.</p> <p>Par ailleurs, augmentation de la TD du poste Quai de l'Écluse est envisagée.</p>	<p>Le déversoir de Jemeppe-sur-Sambre a été mis en service fin 2018.</p> <p>Concernant la TD du poste Quai de l'Écluse, elle est toujours actuellement de 10 000 Nm³/h mais sa capacité technique monte jusqu'à 15 000 Nm³/h. Une recherche de terrain est en cours pour la future cabine de Flawinne et une fois celle-ci construite, cela représentera un apport de +/- 5.000 m³(n)/h sur la région namuroise et solutionnera donc ce problème. En effet, la cabine de Flawinne permettra de soutenir l'alimentation en direction de Belgrade et permettra alors au poste de « Quai de l'écluse » de débiter davantage dans le réseau de Namur ce qui soulagera également le poste « Albert 1er».</p>

3.2. Chutes de pression : principaux points sensibles

Les résultats de campagnes de mesures systématiques effectuées en certains points du réseau permettent de mettre en évidence des chutes de pressions ou des engorgements. Les principaux points identifiés dans le plan 2020-2023 et précédents sont repris dans le tableau ci-dessous avec le constat et/ou l'action envisagée. Ces points feront dès lors l'objet d'un suivi pour les plans suivants.

TABLEAU 4 CHUTES DE PRESSION ET ENGORGEMENTS IDENTIFIÉS DANS LES PLANS 2020-2023 (ET PRÉCÉDENTS)

Localisation	Constat et action envisagée
Gaselwest	
Rien à signaler.	
ORES Brabant wallon	
Beauvechain	Ce village est alimenté en antenne et tout bouclage est utopique. ORES envisage de prolonger la moyenne pression jusqu'au centre du village. En attendant, il faudra postposer tout nouveau raccordement ou toute nouvelle extension sur ce réseau. Étude en cours.
Chastres, rue Piroy	Mesures effectuées cet hiver confirment un niveau de pression faible. Une nouvelle cabine est en cours de construction. Situation inchangée.
ORES Hainaut	
Jemappes (15 mbar) Rue du Château Guillochain	Une conduite en acier mince de faible section perturbait le transfert et génèrait des pertes de charge anormales. La pose de canalisations a été effectuée afin de supprimer un long étranglement sur le réseau. Les mesures réalisées lors de l'hiver 2018-19 ne montre plus de problème (19 mbar par 2,5°C).
Ath (18 mbar en 2016) Chemin du chien vert	Cette situation devait être solutionnée en 2 phases. La première phase était la pose de canalisation PE 160. Les mesures hivernales suivantes par -10°C ont néanmoins révélé une baisse de pression jusque 18 à 17mbar. La seconde phase consistait à déplacer le coffret cabine et à augmenter la pression dans l'ancienne conduite pour la passer en moyenne pression. Dans des conditions normales d'exploitation, la 1ère phase des travaux a permis la mise en œuvre d'une solution acceptable. La seconde phase des travaux permettra d'éviter toute situation critique en cas de grand froid. Ces deux phases ont été finalisées et les mesures effectuées lors de l'hiver 2018-19 n'ont plus montré de problème (19,5 mbar par 3°C).
Deux-Acren (19 mbar en 2016, 21 mbar en 2017)	De nouvelles canalisations de section plus importante ont été posées. Les mesures effectuées lors de l'hiver 2018-19 n'ont plus montré de problème (21 mbar par 5..6 °C).
ORES Luxembourg	
Rien à signaler	
ORES Mouscron	
Herseaux (rue du coucou et rue Pollet)	Depuis plusieurs années on relevait des pressions basses sur le réseau gaz dans le bout du village d'Herseaux. Il avait été décidé de placer une nouvelle cabine de distribution (MP-BP) pour soutenir la pression localement. La cabine a été posée en février 2018. Les mesures de pressions réalisées durant l'hiver 2018-19 n'ont plus révélé de problème.
Mouscron (clos des libellules)	Les mesures effectuées lors de l'hiver 2018-19 mettent en évidence un nouveau point faible (18 mbar par 12°C). À ce jour il n'y a pas de plainte clients. À terme ORES envisage de ramener la MP et implanter une cabine de distribution dans le lotissement.
ORES Namur	
Dinant-Bouvignes	Travaux en cours : passage à 4b. La majorité des travaux préparatoires ont été réalisés. Il reste une série de petites poses dans le centre-ville ce qui est toujours compliqué. Les travaux devraient être terminés à l'horizon 2020.

RESA	
Engis	En février 2018, RESA a connu des chutes de pression sur le réseau d'Engis. Ils ont constaté que la cabine était arrivée à saturation. Durant l'été 2018, RESA a implanté un nouveau poste de détente de 1.500 m ³ (n)/h à l'autre extrémité du réseau BP d'Engis. Les enregistreurs de pression n'ont plus décelé de problème par la suite.
Localités diverses	<p>Une série de bouclages étaient prévus pour 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • R-4000171 - Neuville route d'Esneux – clôturé • R-4001012 - Huy rue des Trois Ponts + Ste-Catherine – clôturé • R-4000193 - Amay rue des jardins – clôturé • R-4000814 - Jemeppe quai Destrée – débuté en 2018, sera finalisé en 2019 • R-4000915 - Soumagne rue Bureau et av de la Libération - reporté en 2019 • R-4000192 - Huy rue sous les roches – reporté en 2019 • R-4001134 - Seraing rues Puits-Marie et Marnix – reporté en 2019 • R-4000166 - Villers-Le-Bouillet Chée de Waremmme (RN65) – reporté en 2020 <p>Le plan 2020-23, outre les reports repris ci-dessus, prévoit d'autres bouclages :</p> <ul style="list-style-type: none"> • R-4000168 – Trooz-Beaufays rue Sainry (2020) • R-4000487 – Villers-le-Bouillet RN684 à partir de la Paix Dieu (2021) • R-4000149 – Wanze-Moha rues Nerva et Pierre Jacques (2022)

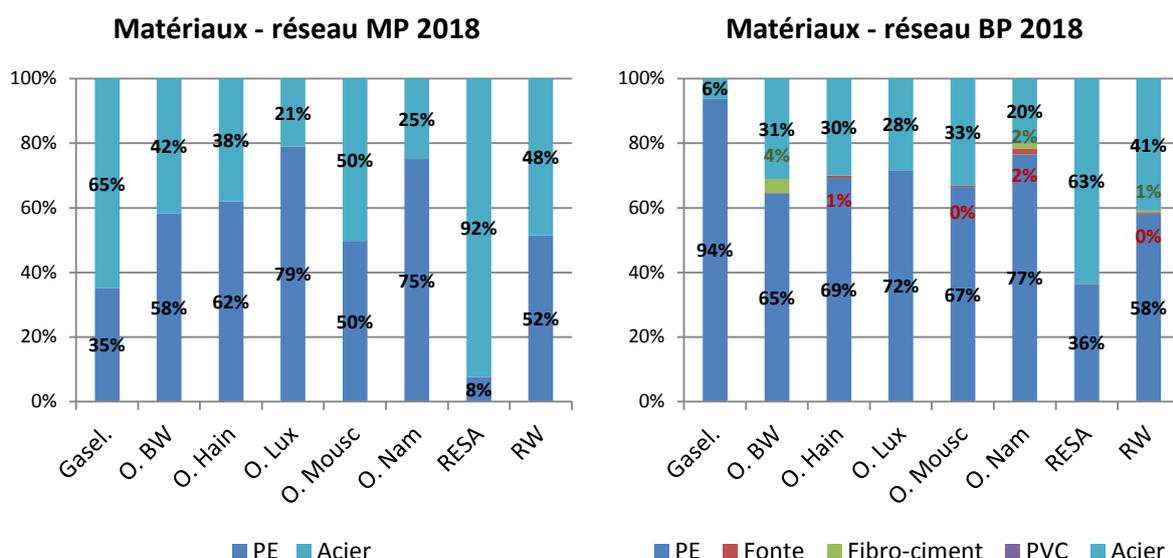
4. L'ASSAINISSEMENT DES RÉSEAUX

Les techniques de pose actuelles font largement appel au PE (polyéthylène), matériau très fiable et permettant des interventions faciles. L'acier conserve un grand intérêt, essentiellement pour la moyenne pression type C (Pmax = 14,7 bars), où il est obligatoire, mais aussi en MPB lorsque des impératifs de continuité électrique se posent, pour la protection cathodique. Ce matériau nécessite cependant des précautions au niveau de la protection anticorrosion, technique bien maîtrisée.

Les anciens matériaux ne posent pas de problèmes particuliers en exploitation normale. Les GRD profitent généralement de synergies avec d'autres travaux, éventuellement de tiers, pour remplacer les tronçons anciens.

L'histoire du développement des réseaux a vu la mise en œuvre de philosophies propres à chaque exploitant. Par conséquent, les technologies sont, en général, concentrées géographiquement, ce qui implique aujourd'hui une concentration des travaux dans certaines régions avec pour corollaire des conséquences budgétaires et, parfois, d'importants problèmes logistiques d'organisation de chantier. Il est en effet impossible d'ouvrir simultanément toutes les voiries d'une même localité et de procéder au découplage de tous les tronçons de réseaux d'une seule traite.

Les graphiques ci-dessous illustrent la proportion des matériaux constitutifs des réseaux existants, par GRD, au 31.12.2017. Pour la basse pression, les proportions entre matériaux anciens et matériaux actuels diffèrent par GRD, ce qui induit des contraintes budgétaires variables d'une région à l'autre.



Pour la moyenne pression, les coûts de pose sont évidemment différents suivant qu'il s'agisse de PE ou d'acier. Cependant, au-delà de ces indicateurs, il convient de prendre en compte la structure et la philosophie du réseau pour évaluer la robustesse de ces choix.

4.1. Conduites en acier et en polyéthylène

L'acier est un matériau relativement stable. Lorsqu'il est remplacé ou pour toute nouvelle pose BP, chez les GRD mixtes, le polyéthylène (PE) lui est souvent préféré. RESA par contre pose encore des conduites acier, suivant les circonstances (p.ex. continuité cathodique dans un réseau historiquement constitué d'acier). Ces deux politiques industrielles sont valables sur le plan technique.

Le PE est le matériau le plus en vogue.

Néanmoins, l'un et l'autre de ces matériaux ont leur élément vétuste : l'acier dit « mince », d'une part, car il a quelques centièmes de millimètre en moins, le PE première génération, d'autre part, réputé plus cassant et vieillissant moins bien. Ces éléments ne sont présents que dans certaines régions d'ORES et font l'objet d'une identification et d'un remplacement progressif, au même titre que les matériaux plus anciens ci-dessous.

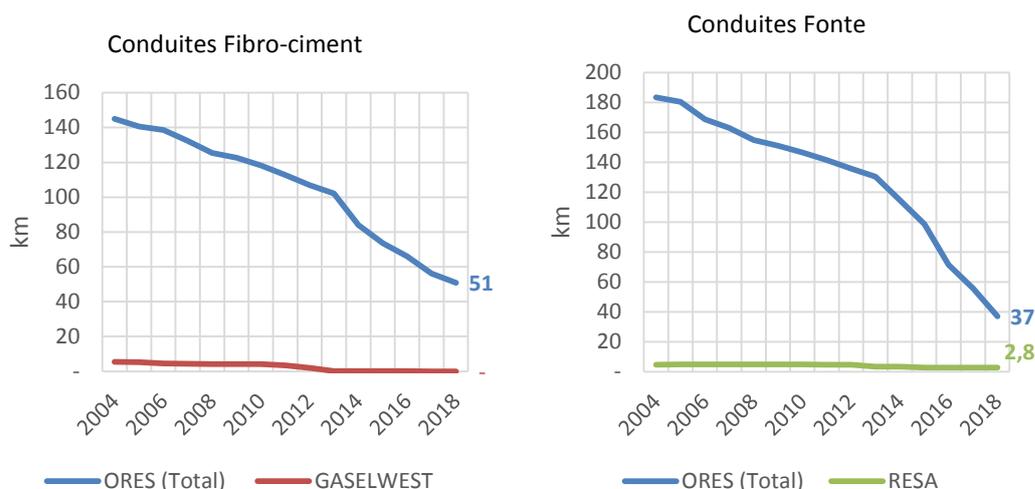
4.2. Conduites en matériaux « anciens »

Aujourd'hui, les conduites en fibro-ciment sont uniquement présentes chez ORES (BW : 49 km ; Namur : 7 km), Gaselwest les ayant éradiquées en 2017. Ces conduites sont systématiquement remplacées lors des ouvertures de voiries.

Dans le plan introduit, ORES BW et ORES Namur annoncent respectivement un taux de renouvellement de l'ordre de 4 km et 1 km de conduite par an.

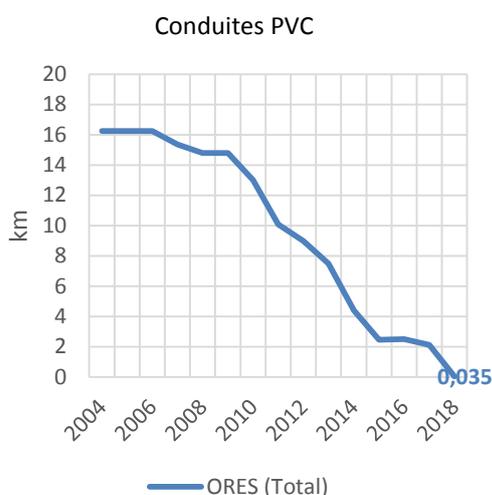
Ce niveau de remplacement peut paraître faible, mais il n'y a, selon les GRD, pas de raison objective d'accélérer ces travaux d'opportunité, étant donné la bonne tenue du réseau en l'absence de modification du sous-sol. Par ailleurs, comme évoqué supra, il faut tenir compte de leur concentration, localisée dans certaines poches : ce qui rend illusoire tout retrait massif.

GRAPHIQUE 9 ÉVOLUTION DES LONGUEURS DE CONDUITES EN FIBRO-CIMENT ET EN FONTE



Dans toutes les régions d'ORES (sauf Luxembourg où il n'y en a pas), le remplacement progressif des canalisations et branchements en fonte se poursuit. Il en restait 40 km fin décembre 2018 contre 59 km un an plus tôt. 86 % des conduites en fonte restantes devraient être retirées à l'horizon du plan, essentiellement du fait de la poursuite d'une campagne intensive menée par ORES Hainaut (30 km entre 2020 et 2023) auquel il faut ajouter les remplacements d'opportunité).

GRAPHIQUE 10 ÉVOLUTION DES LONGUEURS DE CONDUITES EN PVC



Le programme de remplacement des conduites PVC en ORES Hainaut s'est achevé en 2015. Aujourd'hui, il reste environ 35 m de conduites en PVC sur ORES Mouscron.

4.3. Remplacements curatifs

Outre les remplacements prévisibles, un certain nombre de remplacements curatifs, par définition non nominatifs sont opérés en cours d'année. Ceux-ci découlent de la recherche systématique des fuites sur le réseau ou d'appels de tiers. Ces réparations sont des actes classiques d'exploitation ; elles ne conduisent pas toutes à des remplacements, notamment lorsqu'il s'agit d'acier ou de PE.

5. LES TRAVAUX SUR COMPTEURS ET BRANCHEMENTS

Les branchements sont rénovés suivant plusieurs cas de figure :

- en parallèle des campagnes de renouvellement de conduites ;
- en conséquence de travaux de remplacement des compteurs ;
- suite à des interventions pour incidents ou fuites.

Les travaux sur les compteurs sont de différentes natures :

- les remplacements pour satisfaire aux prescriptions de la métrologie :
 - remplacements systématiques : en application de l'AR du 03/01/1989 relatif aux compteurs de gaz, les GRD devaient remplacer les compteurs à paroi déformable avant la fin de leur 30^{ème} année. Cette disposition a été abrogée par l'AR du 03/08/2012 : seuls les compteurs placés jusqu'en 1982 sont encore visés et les GRD résorbent les derniers retards de remplacements (871 chez ORES et 434 chez RESA) ;
 - périodiquement, suite au contrôle par échantillonnage effectué par le SPF Économie, certains modèles de compteurs doivent être retirés du marché : 546 compteurs doivent encore être retirés ;
 - il est à noter que la procédure d'échantillonnage a également été redéfinie par l'AR du 03/08/2013, ce qui induit un renforcement de la probabilité de remplacement. En prévision, ORES a adopté une stratégie préventive de retraits volontaires des compteurs de 35 ans et plus (objectif à atteindre d'ici 10 ans), qui sera activée si aucun retrait n'est imposé par la métrologie, ceci afin de conserver les capacités de réaction. Sur la durée du plan, ORES prévoit de remplacer en moyenne de l'ordre de 7 500 compteurs par an de son initiative et en moyenne 230 compteurs par an pour répondre aux exigences de la métrologie. RESA a, pour sa part, maintenu les quantités prévisionnelles de la législation abrogée, à titre conservatoire ;
- les remplacements suite à des défauts techniques : pannes, blocages... ;
- le placement de compteurs à budget (+/- 7 350 par an).
- le remplacement des compteurs à budget dont la fiabilité est mise en cause (+/- 60 compteurs 2.69 concernés dont 36 actifs).

6. LES IMPOSITIONS EXTÉRIEURES

Suite à des travaux d'aménagement de voirie ou d'espaces publics, les GRD sont amenés à déplacer leurs infrastructures. Ce fut le cas notamment en Brabant wallon où les travaux liés à l'aménagement de deux lignes du RER ont mobilisé des moyens importants (lignes : Waterloo-Braine-l'Alleud-Nivelles et Rixensart-Ottignies). Ce sera le cas aussi pour les travaux relatifs au tram à Liège dont on sait déjà qu'il est prévu de déplacer 600 m de canalisation en 2019, 1 200 m en 2020 et 600 m en 2021.

En 2020, près de 6,2 km de canalisations pourraient être concernés en Wallonie, ce qui représente, comme chaque année, une proportion non négligeable des poses de conduites (4,8 %), dont les frais sont partiellement supportés par les GRD en application de l'article 18, §2, du décret.

Par ailleurs, tous les GRD ont été priés, il y a quelques années, par Infrabel de prendre progressivement leur indépendance en matière de protection cathodique en supprimant les connexions de soutirage entre leurs installations et les infrastructures ferroviaires. Cela impose d'aménager des nouveaux soutirages ou de trouver des terrains susceptibles d'accepter des anodes. Seule la région d'ORES Namur mentionne encore des travaux de ce genre dans le plan 2020-2023.

7. LA CONVERSION L/H

La conversion des réseaux de gaz L au gaz H a commencé au 1^{er} juin 2018. En Wallonie, environ 2 000 clients des communes de Berloz, Geer, Hannut et Waremme ont été concernés par cette première conversion. La conversion est maintenant totalement terminée pour RESA.

Le 3 juin 2019, environ 11 000 clients d'ORES ont été convertis en partie dans le Brabant wallon et dans la province de Namur. Sur le territoire d'ORES, environ 100 000 clients doivent encore être convertis au cours des années 2020 à 2024 dont la majorité en 2023 et 2024. Le timing 2020-2021 a été fixé ; au-delà il reste indicatif.

GRD concerné	Année conversion	Communes concernées
RESA	2018	Berloz, Geer, Hannut et Waremme
ORES	2019	Chastre - Gembloux Helecine - Incourt Jodoigne - Lincet Mont-St-Guibert (partie) Orp-Jauche - Perwez Sombreffe - Walhain"
	2020	Soignies Braine-le-Comte (quelques rues uniquement)
	2021	Braine-le-Comte (hors Hennuyères et Ronquières) Ecaussines Seneffe
	2022	Rebecq
	2023	Beauvechain Chaumont-Gistoux Court-St-Etienne Genappe - Grez-Doiceau La Hulpe - Lasne Mont-St-Guibert Ottignies-Louvain-la-Neuve Rixensart Wavre
	2024	Braine-l'Alleud Braine-le-Château Braine-le-Comte (Hennuyères et Ronquières) Enghien - Ittre Nivelles - Silly Tubize - Waterloo

8. LES PETITES EXTENSIONS ET LA RENTABILITÉ

Lorsque des demandes de raccordement ne peuvent être satisfaites que par une extension de réseau, les GRD évaluent le caractère économiquement justifié de l'investissement à réaliser. Dans leurs plans d'investissement, les GRD ne peuvent donc que prévoir, sur base statistique, des forfaits pour anticiper les demandes de la clientèle. Ils puiseront ensuite dans ces enveloppes en vue de répondre à celles qui satisfont aux critères économiques du décret.

Ces enveloppes totalisent, au niveau régional, 27 km de canalisation en 2020.

9. LES LOTISSEMENTS ET ZONES D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

Un certain nombre de lotissements résidentiels sont retenus dans les plans des différents GRD. Il s'agit, la plupart du temps, de projets portés par des lotisseurs qui se sont fait connaître, notamment par le biais d'une demande d'étude. La réalisation de ces extensions est subordonnée à la commande ferme du demandeur, laquelle n'est jamais garantie. Dès lors, les GRD travaillent par enveloppe budgétaire estimée sur base des réalisations des années précédentes et des projets immobiliers connus : elles sont évaluées à 26 km en 2020.

Remarquons également que la notion de lotissement recouvre aussi bien les petites parcelles de quelques lots que les projets de quartiers entiers.

Plusieurs zonings industriels potentiels inscrits au plan de secteur doivent faire l'objet d'un équipement. Ici aussi, les intervenants extérieurs conditionnent le planning d'exécution, sinon l'exécution elle-même. Suivant les intercommunales de développement concernées, lorsque la décision d'investissement est prise, la rapidité d'exécution demandée implique une réorganisation immédiate du planning de travail des GRD. Estimation en 2020 : 10 km de pose.

10. LES EXTENSIONS STRATÉGIQUES

Pour l'ensemble des secteurs d'ORES, il n'y a quasi pas de projet d'extensions stratégiques prévu dans le plan 2020-2023. Seul figure un projet d'extension de 10 km sur ORES Luxembourg visant à desservir 800 clients du côté de Libramont (statut inchangé par rapport au plan précédent).

Chez RESA par contre, on réfléchit depuis déjà plusieurs années à alimenter certaines zones sans gaz. RESA ainsi été sollicité en 2017 par les autorités de Saint-Vith afin d'y installer le gaz naturel. L'analyse du projet a montré qu'il n'était pas économiquement rentable de réaliser une extension (12 km) depuis le réseau le plus proche. RESA a alors envisagé de réaliser un réseau de gaz naturel au départ d'une cuve de stockage. Deux pistes ont été étudiées soit une cuve de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL) alimentée via des camions au départ de Zeebrugge, soit une cuve de stockage de gaz naturel comprimé (GNC) alimentée par camions depuis une station mère de compression située à proximité sur le réseau de RESA. Cette dernière piste semble à ce jour la plus prometteuse et RESA a introduit dans son plan 2020-2023 un projet dans ce sens. Toutefois, celui-ci nécessiterait des subsides et/ou l'adoption d'un tarif spécifique pour couvrir les surcoûts liés au projet. Plus concrètement, RESA envisage dès 2020 d'établir des marchés publics pour l'achat des stations de compression et de réception ainsi que pour la pose des premières canalisations entre la station de réception et les clients industriels déjà identifiés. La fourniture des premières molécules de gaz serait attendue pour 2021. Ensuite, en 2022 et après, RESA développerait le réseau de gaz naturel sur Saint-Vith. Ce concept pourrait ensuite être étendu à d'autres zones blanches.

Outre ce projet, RESA prévoit dans son plan 2020-2023 quelques autres projets stratégiques comme l'achat de terrains pour des futures cabines et un projet d'extension à Rotheux (900m BP) dont les travaux ont débuté en 2019 et se poursuivront en 2020. L'alimentation de Trois-Ponts a, quant à elle, été réalisée en 2018.

11. BILAN STATISTIQUE RÉGIONAL ET PAR GRD

Le tableau ci-dessous dresse la synthèse des prestations des GRD planifiées pour 2020 en termes de quantités.

TABLEAU 5 BILAN STATISTIQUE RÉGIONAL PAR GRD POUR L'ANNÉE 2020

Prévisions année 2020	Conduites			Postes			Conduites			Postes		
	(m)	Bchts	Cpteurs	Récept.	Réseau	Client	(m)	Bchts	Cpteurs	Récept.	Réseau	Client
	RESA						Gaselwest					
Adaptations	16.870	658	8.418	-	12	-						
Extensions	24.820	1.643	3.208	1	4	18						
TOTAL	41.690	2.301	11.626	1	16	18	-	-	-	-	-	-
<i>dont nouvelle pose</i>	28.892											
Part renouvellement	40,5%	28,6%	72,4%	0,0%	75,0%	0,0%						
Part croissance	59,5%	71,4%	27,6%	100,0%	25,0%	100,0%						
	ORES Namur						ORES Hainaut					
Adaptations	8.580	325	1.020	1	2	3	30.158	3.969	9.710	-	18	9
Extensions	6.395	1.052	1.038	-	-	2	23.396	5.365	4.811	-	-	6
TOTAL	14.975	1.377	2.058	1	2	5	53.554	9.334	14.521	-	18	15
<i>dont nouvelle pose</i>	7.660						30.618					
Part renouvellement	57,3%	23,6%	49,6%	100,0%	100,0%	60,0%	56,3%	42,5%	66,9%	-	100,0%	60,0%
Part croissance	42,7%	76,4%	50,4%	0,0%	0,0%	40,0%	43,7%	57,5%	33,1%	-	0,0%	40,0%
	ORES Luxembourg						ORES Brabant wallon					
Adaptations	152	9	121	-	1	3	19.453	620	1.352	-	6	4
Extensions	1.800	362	307	-	-	1	8.300	1.348	1.847	-	-	2
TOTAL	1.952	371	428	-	1	4	27.753	1.968	3.199	-	6	6
<i>dont nouvelle pose</i>	1.800						11.335					
Part renouvellement	7,8%	2,4%	28,3%	-	100,0%	75,0%	70,1%	31,5%	42,3%	-	100,0%	66,7%
Part croissance	92,2%	97,6%	71,7%	-	0,0%	25,0%	29,9%	68,5%	57,7%	-	0,0%	33,3%
	ORES Mouscron						Total Région wallonne					
Adaptations	2.877	315	653	-	2	3	78.090	5.896	21.274	1	41	22
Extensions	2.800	605	656	-	-	2	67.511	10.375	11.867	1	4	31
TOTAL	5.677	920	1.309	-	2	5	145.601	16.271	33.141	2	45	53
<i>dont nouvelle pose</i>	4.050						84.355					
Part renouvellement	50,7%	34,2%	49,9%	-	100,0%	60,0%	53,6%	36,2%	64,2%	50,0%	91,1%	41,5%
Part croissance	49,3%	65,8%	50,1%	-	0,0%	40,0%	46,4%	63,8%	35,8%	50,0%	8,9%	58,5%

Les renouvellements concernent des remplacements et déplacements, tandis que les nouvelles poses se rapportent à de nouvelles installations. Les plans d'investissement contiennent parfois des nouvelles poses (bouclages, dédoublements...), ce qui explique les différences.

TABLEAU 6 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES PRESTATIONS 2018 (RÉALISÉ)

Wallonie - Réalisé 2018		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		8.724	63.044	1	1	19	6.195	17.643	2
	Vétusté	7.416	56.048	1	1	18	6.195	8.184	2
	Sécurité	184	2.371	-	-	-	-	2.537	-
	Déplacements	1.124	4.625	-	-	1	-	-	-
	Placement CAB							6.922	
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>							690	
Renforcements		5.693	1.856	-	-	3	-	-	1
	Consommation	-	-	-	-	1	-	-	1
	Chute pression	445	55	-	-	1	-	-	-
	Efficacité/bouclage	5.248	1.802	-	-	1	-	-	-
Non défini		1.109	831	-	-	10	13	34	7
Total adaptations		15.526	65.732	1	1	32	6.208	17.677	10
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP						9.173	13.793	
	<i>Dont raccordements standard</i>						-	9.715	
	Industriels						24	53	38
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	13.081	21.249	-	-	-			
Gdes ext.	Lotissements	5.806	16.038	-	-	1			
	ZAE	11.784	400	-	-	-			
	Extensions stratégiques	-	541	-	-	-			
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	1
Non défini		19.876	5.308	-	-	18	-	-	4
Total extensions		50.547	43.536	-	-	19	9.197	13.846	43
TOTAL RÉSEAU		66.072	109.268	1	1	51	15.405	31.523	53

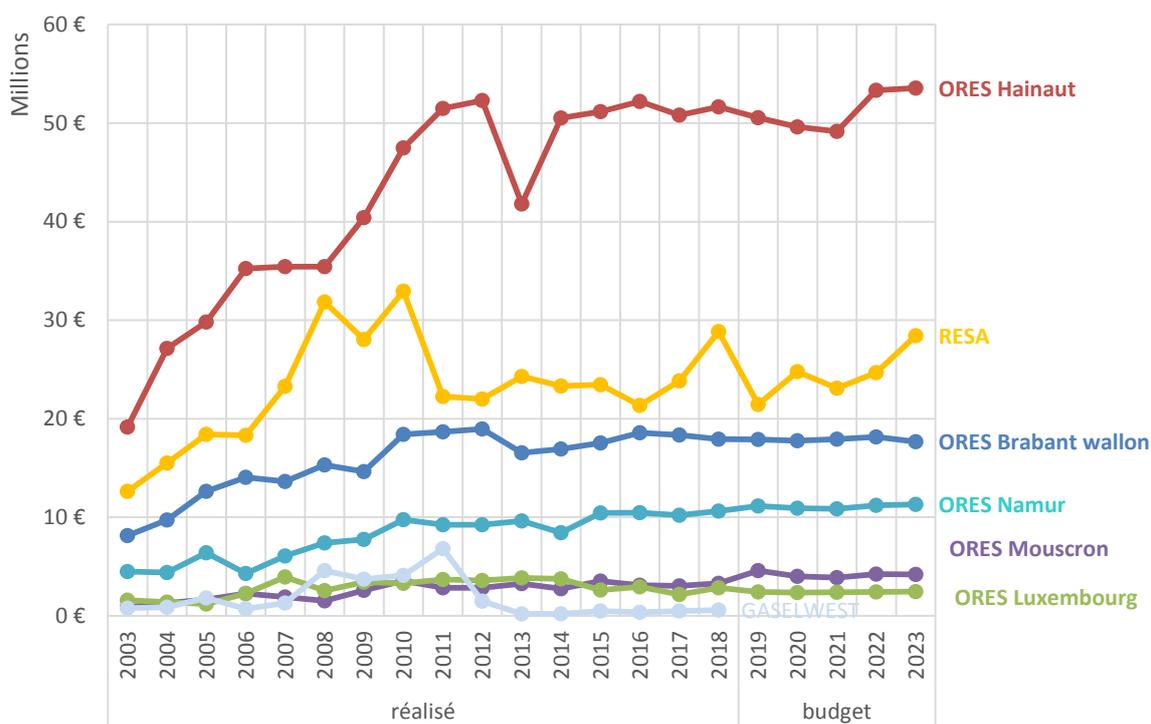
TABLEAU 7 SYNTHÈSE GÉNÉRALE DES PRESTATIONS 2020 (PLANS)

Wallonie - Projection 2020		Conduites (m)		Postes et cabines (nb)			Raccordements (nb)		
		MP	BP	Réception (fluxys/GRD)	Réseau (GRD/GRD)	Distribution (quartier)	Bchts	Cpteurs	Cabines (clients)
ADAPTATIONS									
Remplacements		12.416	48.832	-	2	33	5.861	25.975	22
	Vétusté	9.820	43.714	-	2	33	5.856	11.516	22
	Sécurité	715	794	-	-	-	5	2.306	-
	Déplacements	1.881	4.324	-	-	-	-	-	-
	Placement CAB							12.153	
	<i>Dont compteurs de plus de 30 ans</i>							-	
Renforcements		11.188	5.654	-	1	5	-	4	-
	Consommation	316	660	-	-	4	-	-	-
	Chute pression	2.165	600	-	-	-	-	-	-
	Efficacité/bouclage	8.707	4.394	-	1	1	-	4	-
Non défini		22	-	-	1	-	-	-	-
Total adaptations		23.626	54.486	-	4	38	5.861	25.979	22
EXTENSIONS									
Racc.	Résidentiels BP+MP						10.187	11.832	
	<i>Dont raccordements standard</i>						7.854	7.762	
	Industriels						23	53	31
Ptes ext.	Petites extensions (pour raccordement)	8.715	17.827	-	-	-			
Gdes ext.	Lotissements	9.515	16.893	-	-	-			
	ZAE	8.051	1.800	-	-	-			
	Extensions stratégiques	1.300	3.410	-	-	-			
Raccordements à des fins de mobilité		-	-	-	-	-	-	-	-
Non défini		-	-	-	-	-	-	-	-
Total extensions		27.581	39.930	-	-	-	10.210	11.885	31
TOTAL RÉSEAU		51.207	94.416	-	4	38	16.071	37.864	53

12. LES BUDGETS

Le graphique ci-dessous retrace les montants bruts investis dans les réseaux de distribution de gaz depuis 2003 jusque 2018 ; les années 2019 à 2023 sont des projections établies sur base des plans présentés par les GRD.

GRAPHIQUE 11 INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LES RÉSEAUX (2003 À 2018 : RÉALISÉ | 2019 À 2023 : PROJECTIONS)



Environ 109 millions d’euros d’investissements bruts² sont prévus en Wallonie pour 2020. Rappelons que les investissements pris en compte dans le cadre du plan d’investissement se limitent aux éléments réseaux ; ainsi les investissements liés par exemple aux bâtiments administratifs, au matériel roulant, à l’infrastructure IT, à la fibre optique, ... ne sont pas pris en compte ici.

Pour les années récentes du graphique, on observe sur ORES Hainaut une hausse importante des investissements en 2022. Celle-ci est liée au smart metering (+4,3 M€).

Concernant RESA, l’année 2018 a été marquée par des dépenses brutes importantes. Elles sont la résultante de plusieurs phénomènes : un nombre de canalisation posé plus important lié à des conditions climatiques clémentes ; des reports plus importants que les années précédentes pour des coûts imputés sur 2018 relatifs à des travaux initiés ou réalisés en 2017 ; des prix unitaires en hausse et finalement l’émission de notes de crédit, pour près d’un million d’euros, suite à des contestations des communes pour des déplacements antérieurs. En 2020, ce sont notamment les grands projets d’extension (3,2 M€) qui alourdissent le budget total dont les stations de compression et réception pour le développement d’un réseau à Saint-Vith (1,8 M€). Finalement, de 2020 à 2023, plusieurs projets prennent de l’importance d’année en année comme : le déploiement des compteurs intelligents pour remplacer progressivement les compteurs à budget ; la volonté d’augmenter

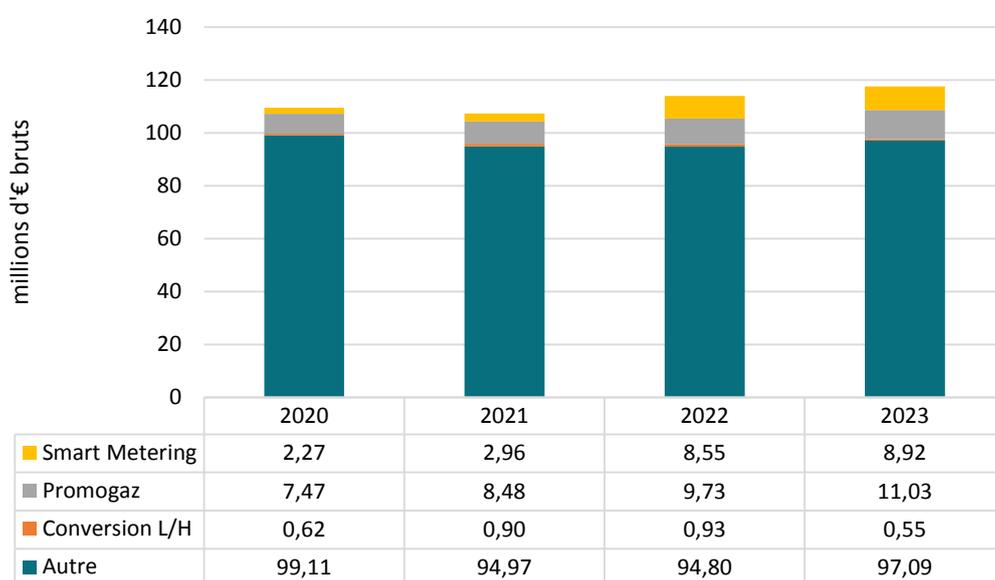
² Les montants communiqués sont hors frais généraux pour RESA mais frais généraux inclus pour ORES.

progressivement la capacité de renouvellement des conduites et le projet de promotion du gaz naturel (promogaz).

La fin des activités de Gaselwest en Wallonie est devenue une réalité au 31 décembre 2018. Les quatre communes wallonnes de Gaselwest sont maintenant intégrées sous ORES Mouscron pour lequel on observe une augmentation du budget brut prévisionnel dès 2019 liée à cette reprise.

Rappelons que des travaux liés à la conversion L/H continueront d’impacter ORES Hainaut et ORES Brabant wallon jusqu’en 2024 et que des programmes de promotion du gaz naturel sont en cours chez tous les GRD. Le projet smart metering (principalement pour les compteurs à budget), même s’il doit encore être précisé et vraisemblablement revu, impactera notablement les GRD dans les années à venir.

GRAPHIQUE 12 INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION DE GAZ EN WALLONIE POUR LA PÉRIODE 2019-2023 – DÉTAIL DES PROJETS SPÉCIFIQUES³



* *
*

³ Il convient toutefois de préciser que les montants liés :

- au smart metering, dans le graphique, reprennent les investissements pour le remplacement anticipé des compteurs à budgets actuels par des compteurs intelligents mais aussi le placement de compteurs intelligents pour les URD en défaut de paiement dès 2020 pour RESA et 2022 pour ORES ;
- à Promogaz ne tiennent compte que des raccordements supplémentaires attendus par rapport à une tendance historique de nouveaux raccordements ;
- à la conversion L/H ne tiennent pas compte de l’anticipation de travaux de rénovation des branchements pour cause de vétusté induits par un nombre de visite plus important chez les URD.